

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui  
Sont-ils appliqués ? - Non !

Revue bimensuelle paraissant le 10 et le 25

## ABONNEMENTS

UN AN	
France . . . . .	20.00
Pour les Ligeurs . .	15.00
Etranger . . . . .	25.00

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII<sup>e</sup>

TÉL. FLEURUS 02-02

Directeur : Henri GUERINOT

## PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent  
du 1<sup>er</sup> de chaque trimestre.

## SOMMAIRE

# AU MAROC

Contre la Guerre . . . . .	E. REYNIER
Quelques observations . . . . .	E. KAHN
Les fictons diplomatiques . . . . .	H. SÉE
Pour la Paix . . . . .	P. PAINLEVÉ

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

# LIGUEURS!

Pour vos réunions

Il vous faut **UN INSIGNE**

**MANUEL DE MELLO**

11, Rue des Gravilliers, 11 - PARIS (3<sup>e</sup>)

vous présente

**UN SIGNE DE RALLIEMENT**

SYMBOLIQUE, ÉLÉGANT, ARTISTIQUE,

EN MÉTAL DORÉ

FRAPPÉ TOUT SPÉCIALEMENT POUR

La Ligue des Droits de l'Homme



(Grandeur exacte)

Prix : 2 francs (2 fr. 50 franco)

Remises par quantités

## VIDAL-LABLACHE

**Atlas de Géographie**  
PHYSIQUE, POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, ETC.

contenant 197 cartes et cartons  
en couleur, entièrement à jour  
d'après les derniers progrès de  
la Science Géographique et les  
derniers Traités Internationaux

Un volume in-folio (29×38), cartonné : 50 fr.

**Atlas Général, Historique et Géographique**

420 CARTES ET CARTONS EN COULEUR

Un volume relié toile . . . . . 180 fr.

Relié demi-chagrin, tête dorée. . . 140 fr.

**LIBRAIRIE ARMAND COLIN**

103, Boulevard Saint-Michel, 103 -- PARIS

## ETUDES CHEZ SOI

Demandez à l'École Universelle, 59, boulevard Exelmans, Paris (16<sup>e</sup>), l'envoi gratuit de sa brochure n° 9904, concernant toutes études ou carrières. Indiquez celles qui vous intéressent : Classes primaires complètes; classes secondaires complètes; grandes écoles spéciales; carrières administratives; carrières industrielles, agricoles; carrières commerciales; langues étrangères; orthographe, rédaction, calcul, écritures; carrières de la Marine marchande; études musicales.

## GILBERT RENÉ

350, Rue Saint-Honoré, PARIS

qui a édité les cartes postales de la Ligue

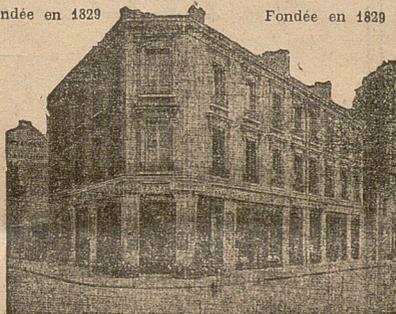
se met à la disposition de nos collègues  
pour tous travaux de

**PHOTOGRAPHIE**

## ENTREPRISE GÉNÉRALE DE FUNÉRAILLES ET MARBRERIE

Fondée en 1829

Fondée en 1829



Maison A. CAHEN

**Georges CAHEN & DENICHÈRE**

SUCCESSIONS

Direction : 24, Boulevard Edgar-Quinet (XIV)

CIMETIÈRE MONTFARNASSE

Tél. : 1<sup>re</sup> Ligne, SÉGUR 05-72 (Service de nuit) — 2<sup>e</sup> Ligne, SÉGUR 62-85

SUCCURSALES :

28, Rue Saint-Georges, 28 | 128, Route Stratégique (MONTROUGE)

M. : TRELAINE 09-14. (Service de nuit) | M. : 92, Cimetièrre de Bagneux

CHANTIER :

37, Rue du Repos, 37 | 150, Route Stratégique (MONTROUGE)

Cimetièrre de Bagneux

Lors d'un décès, prévenir immédiatement la Maison pour éviter aux Familles toutes démarches et formalités, déclaration de décès aux Mairies, Service religieux, cimetières, etc.

Transport par fourgon automobile et Wagon pasteurier  
Construction de Caveaux et Monuments funèbres — Caveaux provisoires dans tous les Cimetières. — Imprimerie spéciale pour billets de décès.  
Insertions nécrologiques dans les journaux — Fleurs et couronnes.

# AU MAROC

## CONTRE LA GUERRE

Par M. REYNIER, président de la Fédération ardèchoise

Invité à exposer, sur la guerre du Maroc, un point de vue sensiblement différent de celui des *Cahiers* (25 juin 1925), peut-être « minoritaire » (?), je voudrais le faire d'une façon tout objective, dans une discussion qui peut être passionnée sans cesser d'être impartiale. Ce sera un appel à la réflexion que cette confrontation entre deux états d'esprit notablement divergents (1).

I

Nous sommes de ceux qui pensent que le *droit à la vie* non inscrit dans la Déclaration, est un droit primordial, sans lequel les droits à la propriété, à la sécurité, etc., ne sauraient avoir le moindre sens; que toute guerre entre peuples est un crime contre l'Humanité, contre la Justice, contre la Liberté, et doit appeler, dès qu'elle apparaît possible, *a fortiori* quand elle a éclaté, la résistance énergique, incessante, non seulement des révolutionnaires, mais de tous les républicains pacifistes, et surtout de ceux qui prétendent faire observer « les Droits de l'Homme »; que d'ailleurs, la guerre entre nations n'existe pas, et n'est, en fait, qu'une lutte pour les intérêts privés de quelques puissants inconnus, pour l'enrichissement de qui sont sacrifiés des milliers et parfois des millions d'innocents; que, par suite, dans la justification d'une guerre par la presse, le Parlement, le Gouvernement, les citoyens, tout argument n'est et ne peut être que mensonge, payé, complice ou naïf.

Notre opposition véhémente à la guerre ne vient pas seulement du « sentimentalisme », encore qu'il faille faire à celui-ci sa juste part en de tels faits. C'est un droit et un devoir de rappeler que le plus grand nombre manquent d'imagination évocatrice. « Combien rares sont ceux qui se représentent, même approximativement, le

(1) Un certain nombre de Sections et de ligues ont critiqué l'attitude du Comité Central dans l'affaire du Maroc. Fidèles à nos habitudes d'impartialité, nous avons tenu à leur donner la parole.

Or, notre collègue, M. E. REYNIER, président de la Fédération de l'Ardèche, que nous avions prié d'exposer ici-même leur point de vue, a cru devoir donner à son article un ton de polémique personnelle dont nos lecteurs seront surpris.

Nous le publions néanmoins, à seule fin de ne pas démentir nos traditions de libéralisme; mais nous ne pouvons moins faire que d'y joindre la réponse que nous a envoyée M. Emile KAHN, pris à partie par M. REYNIER. — N. D. L. R.

supplice atroce des guérillas rifaines : la fournaise, l'éreintement par la marche en montagne; pas d'eau, sinon magnésienne et salée; les ravages du paludisme, du scorbut, de la dysenterie, du typhus et autres épidémies; la gangrène, etc. (Marcel Say, dans *Clarté*, 15 juillet, p. 291) (1).

De même faut-il déplorer ce retour de l'exécration « esprit de l'arrière », « qui, cyniquement, décide que les civils sont faits pour être protégés et les soldats pour être tués » (id.). Dans notre « sentimentalisme », il y a déjà l'impression profonde et légitime du crime commis, de l'équité violée.

\*\*

Notre opposition à la guerre est dénuée de tout parti pris politique. Peu nous chaut qu'on nous ait reproché de favoriser, par cette attitude, un parti, et lequel? Horreur : le Parti communiste. Disons-le, ici et ailleurs, nous sommes un certain nombre bien résolus à collaborer, dans la lutte contre la guerre, avec tous ceux qui luttent contre la guerre. Ce n'est pas de notre faute si presque seul le P. C. s'est dressé contre elle, et si, presque partout, les démocrates trop gouverne-

(1) Est-il purement « sentimental » de prévoir ce que sera cette guerre, âpre, longue et sanglante, « dans ce pays chaotique, en présence d'un ennemi nombreux et bien armé ». (Communiqué du 18 mai.)

Il en est des Rifains comme des Ait-Tserouchen (Atlas S., Moulouia supér.), « dont les guerriers ont la réputation, hélas! méritée, de placer tous leurs coups dans une assiette de cuivre, à 500 mètres » (le commandant Jean-Renaud, du *Journal : Quotidien* du 17 mai 1923). — Rober-Raynaud dit, 1925 : ces territoires sont « le garde-manger du Rif et des Djebal-las... cela signifie que la guerre doit être âpre et dure. » — Le même Jean-Renaud, dans *Paris-Midi* : « Ils sont battus mais il font front. Devant Taounat, ils se cramponnent; devant Cambay, c'est rude... La guerre est la guerre, et cela suffit pour la situation. »

« La victoire définitive ne sera obtenue qu'au prix de grands sacrifices d'hommes et d'argent. » (*Dépêche de Toulouse*, dans *Quotidien* 21-V.)

« Il faudra au maréchal Lyautey, pour réduire le dangereux adversaire qu'est Abd-el-Krim, des renforts européens, du canon, des avions, toute son expérience de la guerre coloniale et toute sa maîtrise stratégique ». (*Europe nouvelle*, 16-V-25.)

« Deux choses sont certaines. La première, c'est que la guerre du Riff... se prolongera pendant de longs mois, peut-être jusqu'au printemps prochain et même au delà ». (Id., 20-VI-25.)

mentaux, les pacifistes et les chrétiens n'ont pas voulu, pas su, pas pu prendre parti nettement (ou ont pris parti trop nettement). Avec le P. C. ou avec le pape, peu nous importerait, mais contre la guerre.

Donc, aucune arrière-pensée, aucune pensée politique. Les seuls qui, en l'occurrence, nous paraissent « de parti pris », et avec évidence, sont ceux que leur adhésion à un parti politique, leur sympathie pour tel « homme d'Etat », leur haine du communisme, ont véritablement aveuglés... Ils sont nombreux, dans la Ligue et dans le pays; et nous sommes nombreux aussi à penser que le Comité Central n'a pas assez réagi, dans son propre sein, contre cette partialité, que nous montrerons.

\* \* \*

Enfin, notre opposition à la guerre, à ceux qui la font, à ceux qui soutiennent ceux qui la font, ne peut pas nous obliger à apporter nous-mêmes des solutions précises. Des hommes graves nous reprochent une critique purement négative : « Que feriez-vous si vous aviez les responsabilités de l'action, si vous étiez à la place de Painlevé? » Question vraiment facétieuse et puérile. Quand on nous fait chercher, à 14 ans, les défauts du *Cid* ou des *Misérables*, ce n'est pas pour nous faire refaire ces œuvres.

L'on peut de même discuter la politique financière d'un Caillaux, les lois militaires en vigueur, etc., etc., sans être capable de fournir soi-même, en même temps, des projets financiers ou militaires mûrement étudiés; il ne faut pas nous demander les talents stratégiques et administratifs des habitués du Café du Commerce ! Une telle question, si elle était admise comme fondée, conduirait tout droit à la négation absolue de tout contrôle démocratique, de toute critique des actes gouvernementaux par les simples citoyens.

La Ligue tout entière, et le Comité Central d'abord, devait à notre sens, dès le premier jour, sommer publiquement le gouvernement : 1° de dire toute la vérité sur les origines et les faits de la guerre; 2° de renoncer à toute diplomatie secrète et ambiguë; 3° de mettre en pratique le principe français du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et, tout d'abord, à rester libres et maîtres chez eux.

Le Gouvernement n'a pas agi ainsi. La Ligue n'a pas relevé assez ouvertement — et assez vertement — ces défaillances, ces fautes graves.

La Ligue pouvait de son côté chercher, et peut-être élucider, quelques responsabilités essentielles. Si elle croit l'avoir fait (*Cahiers* du 25 juin), elle erre gravement.

## II

*Mensonges officiels.* — Si cette guerre, après les premières semaines d'inquiétante inertie publique, est devenue à ce point impopulaire que les chefs politiques en sont ou inquiets ou enfin stimulés, c'est sans doute parce qu'on en a assez de la guerre, que les familles se sont angoissées de voir partir et mourir leurs enfants. Et c'est bien.

Mais c'est aussi parce que, cette fois, il a été particulièrement difficile de « bourrer les crânes », de faire croire une fois de plus à la guerre du Droit et de la Civilisation. Il ne serait pas excessif de dire que, au fond, personne n'y croit. Beaucoup ont senti « la France attaquée » par les Rifains sur l'Ouergha juste autant que si elle l'était par les Anglais sur la Tamise. Et tout ce qui a été dit publiquement sur les origines de la guerre, sur les actes de guerre, est apparu comme sentant à plein nez le mensonge. Sauf chez les séniles jusqu'aboutistes des Académies — toujours les mêmes — la défiance est générale. Et justifiée.

Tous les esprits sincères ont reconnu dès les premiers mots, dans les *communiqués* officiels, le ton et les termes de mensonge, de parti-pris niais, qui nous révolteraient 52 mois. Aucun doute pour personne. *L'Echo de Paris*, 5 mai, cite nos communiqués comme « les plus incomplets et les plus tardifs »; mais on peut lire dans le *Times* des récits complets... « La première préoccupation de la Résidence générale a été de tout cacher, de tout entourer sous le silence du secret. » (*Cri marocain*, 15 mai, citant le *Progrès de Fes*).

Les communiqués des 3 et 6 mai, dit la *Revue de France* (15 juin, revue favorable à la guerre), ont rappelé le précédent fameux de fin août 1914 : « De la Somme aux Vosges... ».

Il y a des communiqués, ou des « notes » officielles, qu'il faut lire en entier : telle celle du 9 juin, annonçant « la marche en avant » prochaine, etc. Qu'il s'agisse des mouvements militaires, des pertes subies par les deux adversaires, des tribus « parties en dissidence » et de leurs motifs, etc., de Pierrefeu pourra recommencer « *Plutarque a menti* ». Si l'on totalise les dissidents qui nous sont revehues, ils seront bientôt plus nombreux que tous les habitants de l'Afrique...

\* \* \*

Comment la presse est « orientée » par la Résidence générale, suivant le mot délicieux de Vatin-Pérignon : il faut lire en entier la lettre de celui-ci à Pierre Lyautey. C'est un texte de choix pour l'éducation de l'esprit civique et critique, et les *Cahiers* auraient bien dû donner ce précieux document; mais il est un peu compromettant pour quelques amis.

Que la *censure* fonctionne, même en France, nous n'en doutons point; mais une protestation du *Quotidien* (2 juillet), nous l'apprendrait : un télégramme de Marseille a mis 28 heures à lui parvenir.

Voici quelques preuves de notre légitime défiance :

M. Painlevé a dit, le 28 mai, à la Chambre : « Jamais nous ne leur avons fermé les marchés de blé et de céréales de l'Ouergha ». M. Emile Kahn (*Cahiers*, 25 juin, p. 293) ne reproduit pas cette dénégation, mais il y répond cependant : le blocus du Rif était bien réel. — Berthon cite des chiffres d'effectifs de troupes françaises au Maroc : « renseignements inexacts et de haute fan-

taisie », répond M. Briand, mais il ne rectifie rien.

M. E. Kahn donne comme tout à fait satisfaisantes les réponses de M. Painlevé contestant très vaguement le droit de suite, et de M. Briand affirmant le caractère pacifique des négociations franco-espagnoles. Mais les décisions franco-espagnoles, publiées par le général Jordana, comportent nettement « le droit de suite pour les opérations militaires, navales et aériennes », la non-conclusion de paix séparée, l'engagement de ne négocier « que sur la demande des rebelles ».

\* \*

Un dernier exemple de notre scepticisme.

Nous avons trouvé partout, et en particulier réitérée sous la plume de M. E. Kahn, l'affirmation des cruautés sans nom commises par Abd-el-Krim et ses partisans. Nous ne pouvons les contester : nous regrettons seulement de n'avoir jamais vu citer l'ombre d'une preuve. Et nous nous souvenons de trop de mains coupées et autres atrocités que les Enquêtes officielles n'établirent point. Par contre, le *Matin* du 19-1-1912, sous le titre : « Les tribus du Rif font preuve d'humanité », disait que les Maures fournissent aux Espagnols prisonniers « les meilleurs vivres dont ils disposent et tâchent par tous les moyens de rendre supportable leur captivité ». Que les temps sont changés ! D'autre part, a-t-on démenti ce télégramme du colonel Colombat, depuis général : « Ouezzan, 13-12-1922... ce qui concerne tirs artillerie et mitrailleuses sur *laboureurs dissidents ensemençant dans rayon action de postes...* terrains ensemencés à repérer dans quelques semaines... », ou cette interview de Primo de Rivera au *Figaro* : « Blocus effectif..., action constante de l'aviation rendant *impossibles les travaux des champs et la tenue des marchés*, sont les seuls moyens pour amener les Rifains à accepter la paix ». Que disions-nous donc naguère de la Kultur Boche ?

Faut-il croire ce que dit l'*Infern de Tétuan*, que les troupes espagnoles auraient reçu le 3 mai 1924 l'ordre du jour suivant : « Chaque soldat qui apportera une tête d'Arabe recevra 50 pesetas » — et que les soldats coupèrent non seulement les têtes des ennemis mais celles de leurs alliés arabes morts ou blessés — et que des officiers supérieurs photographièrent ces têtes fichées sur des baïonnettes ? Nobles exemples pour Abd-el-Krim ! Pourquoi n'imiterait-il pas (s'il agit ainsi) ceux qui lui apportent la Civilisation !

\* \*

*Diplomatie secrète.* — Ainsi, nos officiels et nos officieux, quels que soient leur rang et leur tribune, nous inspirent, sur leur vérocité, les plus légitimes soupçons. Cette inquiétude s'aggrave devant les manœuvres diplomatiques occultes, les « négociations » sans honnêteté et sans franchise, conduites « d'une façon qui n'est ni vraiment républicaine, ni vraiment pacifique » (Section de Va-

lence). Parlant à un pays, à un peuple, qui a droit à la vérité — mais qui, trop docile, ne la réclame pas assez impérieusement — ses gouvernants n'usent que de réticences, d'équivoques, de duplicité. Il faut un solide loyalisme pour être satisfait des affirmations si louées par M. E. Kahn (*Cahiers*, 25 juin, p. 297-8) !

Négociations secrètes avec Primo de Rivera, nous venons de le voir. « Nous devons nous féliciter, dit M. Marcel Ray (1), de la *publicité que le général Jordana* vient de donner aux décisions sur lesquelles les gouvernements de Paris et de Madrid se sont mis d'accord ». Voilà donc comment et par qui nous sommes renseignés : citoyen français, j'en rougis d'indignation et de honte. Car nous sommes un peuple libre, et qui se gouverne lui-même, n'est-ce pas ?

\* \*

Que dire des *conditions de paix*, proposées, offertes, imposées, à Abd-el-Krim ? Quelle comédie ! Y a-t-il jamais eu, de la part de notre gouvernement, une parole qui rende un son franc et loyal ? A chaque instant, il a été dit : « Ces conditions, qu'Abd-el-Krim connaît bien... Tout le monde sait que..., etc. » — et jamais il n'a été dit rien de net. Le *Matin* en a publié le 5 août un texte officiellement démenti le soir même, mais non remplacé. Le Comité Central de la Ligue en avait demandé, avec modération, la publication « dès le 17 juillet », et réitéra, avec la même modération, sa demande (*Quotidien*, 15 août). Vers ce moment, M. Painlevé, d'une part, une note espagnole, de l'autre, feignent de soulever un coin de ce voile épais. Mais comment se fait-il que la proposition d' « autonomie (2) administrative, économique et politique... sous la souveraineté du sultanat » soit d'office « repoussée », dit-on, par Abd-el-Krim, alors qu'elle concordait si bien avec les offres d'Abd-el-Krim publiées par le *Quotidien* du 23 juillet ? Mystère.

Quant à ce chassé-croisé de délégués qui ne sont pas des négociateurs, qui vont attendre, en telle ou telle ville, les émissaires d'Abd-el-Krim prévenu comment ? Il y a là un manque de dignité et de franchise tout à fait inquiétant. Mais, par contre, l'*Europe nouvelle* (1<sup>er</sup> août, p. 1013) nous dit : « Abd-el-Krim fait entendre qu'il entrerait volontiers en négociations avec « les puissances », mais à la condition que ces négociations fussent « publiques » et fussent conduites « à ciel ouvert ». Tiens, tiens ! voyez-vous, ce sauvage !

Mais on ne peut pas négocier avec lui : *en droit*, il n'existe pas.

*Le droit des peuples.* — Car c'est ici que l'on rejoint ces misérables arguties de la souveraineté du sultan et des traités internationaux.

Quand nous parlons avec mépris de ces traités, on nous répond avec une vertueuse indignation :

(1) *Europe Nouvelle*, 1<sup>er</sup> août, p. 1012-3.

(2) Autonomie qu'il eût fallu d'ailleurs définir et préciser, en négociant avec Abd-el-Krim.

« Chiffons de papier, alors ? ». Mais la plaisanterie est médiocre. Car justement, ces traités d'oppression, de conquête et de rapine, *dès l'origine nous ne les reconnaissons pas*. Nous les avons toujours, en notre âme et conscience, rejetés. Nous continuons à dire, avec Fr. de Pressensé, avec V. Basch en 1908 (v. *Clarté* 15 juillet, p. 287) : « La politique coloniale de toutes les nations européennes mérite la plus péremptoire des condamnations ». Mais il va falloir revenir sur le colonialisme.

En ce qui concerne : 1° le Maroc, 2° en particulier, le Rif, il faut dénoncer, avec âpreté et avec raillerie, ces termes diplomatiques, vides et hypocrites, de « souveraineté du sultan » assurée et garantie par les traités internationaux. Les traités eux-mêmes, et le simple bon sens ensuite (quand il n'est pas annihilé par l'esprit de parti), montrent que le sultan n'est qu'un zéro, sa souveraineté une fiction et un mensonge.

Epinglons ici, pour notre édification, la définition vraiment exquise et parfaite que donne du protectorat le célèbre géographe Jean Brunhes, professeur au Collège de France (Conférence au Musée social) : « Le Cambodge est un protectorat pur. L'Empereur du Cambodge est un homme dont la France a respecté l'autorité et le pouvoir, mais en réalité il ne gouverne guère. C'est le Résident supérieur français qui est vraiment le chef effectif et responsable de l'administration ». Tartuferie ? Inconscience ? Toute la thèse officielle est dans ces lignes.

\* \*

Le mensonge des traités internationaux éclate à plein dans cette histoire du Rif. « J'ai lu tous les traités, dit M. Briand (20 mai). Dans aucun d'eux je n'ai vu qu'il fût juridiquement question du Rif... seul un accord avec l'Espagne permet un règlement définitif de la frontière entre le Rif et nous ». Ce formalisme juridique de M. Aristide Briand est savoureux. En fait, Abd-el-Krim a chassé les Espagnols d'une région qu'ils n'occupaient, d'ailleurs, qu'en faible partie, et à laquelle ils ont renoncé depuis. Bien plus, d'après les historiens arabes, d'après MM. de Segonzac, Drummond Bay, et les archives du Maroc, le sultan de Fez n'aurait jamais possédé de pouvoir temporel sur le Rif. Charbonnier a toujours été et veut encore être maître chez lui : mais, en droit, il n'existe pas !

Nous n'aurions à discuter avec les Rifains que sur la région « française » (?) de l'Ouergha. Mais où en sont donc les limites, qu'Abd-el-Krim a demandées maintes fois ?

M. Rober Reynaud, que le *Matin* appelle « expert bien connu des questions marocaines », dit : « L'enjeu est la région de l'Ouergha, à cheval sur l'hypothétique frontière tracée entre l'Espagne et nous en 1912 ».

*Europe nouvelle* (16-V-25) : « La frontière a d'autant moins d'existence qu'elle n'a jamais été tracée sur le terrain ni par les Espagnols ni par

les Français. Ce n'est pas une limite arbitraire : c'est une limite virtuelle... » (Voilà pourquoi « l'honneur du pays » est engagé : il faut le savoir.)

*Cri marocain* du 15 mai (cité *Quotidien* 19 mai) : « ...cette frontière idéale que les incompétences diplomatiques avaient tracée à l'aide d'une carte d'état-major, d'un crayon et d'une règle ! »

D'ailleurs, comme l'a fort bien dit M. Marius Moutet, à la Chambre (28 mai) : « La région de l'Ouergha n'est pas à nous. L'Ouergha appartient aux gens qui cultivent son sol et ont le droit de le cultiver en paix ». Tiens ! Et quand donc les a-t-on consultés sur leurs désirs !

Parlant des Ait-Tserouchen, le *Quotidien* du 17 juillet 1923 disait : « Les Marocains dépendent en désespérés leur indépendance, et les soldats de France tombent. Où le gouvernement français prend-il le droit de conduire cette campagne de conquête et de massacre ? » Ainsi parlait — en 1923, n'est-ce pas ? — le *Quotidien* d'un territoire au Sud de l'Atlas, en pleine région « française » : que dire donc du Rif ?

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le droit des peuples à rester simplement libres et tranquilles chez eux, n'est qu'un prétexte à phrases retentissantes couvrant aussitôt la violation de ce droit. Toute l'histoire politique et diplomatique de l'Europe et du monde depuis un siècle est faite de ce mensonge, dont voici une formule définitive (*Grande Revue*, juillet 1925, p. 153) : « Certes, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est imprescriptible, mais il ne peut évidemment s'entendre que des peuples parvenus dans leur ensemble à un certain niveau de civilisation, comprenant ou au moins soupçonnant les idées de respect, de dignité de la personne humaine, d'autonomie de la volonté que les philosophes ont élaborées et qui imprègnent à quelque degré nos doctrines, nos institutions, nos mœurs ».

\* \*

*Le colonialisme*. — Il faudrait donc ici faire le procès du colonialisme même : tâche trop longue. « Civilisation » anglaise dans l'Inde caractérisée par les famines chroniques ou par le massacre d'Amritsar (1.000 victimes, acquittement du général Dyer). « Civilisation » française en Indo-Chine : voir le douloureux article de Nguyen an Ninh dans *Europe* (juillet 1925) ; voir la pétition de l'ancien résident Ch. Bellan ; voir Roland Dorgèlès, *Sur la route mandarine*. En Tunisie, Bach-Hamba obligé de se réfugier en Turquie, en Algérie, l'émir Khaled expulsé « à juste titre » : car ils revendiquaient pour les indigènes (comme en Egypte, Zagloul pacha que nous glorifions...) l'instruction, les droits civiques et politiques...

L'illusion « civilisation » vient des chemins de fer, des routes, des usines, des immenses champs de blé ou vergers d'oliviers, des exportations croissantes : au profit des colons et des sociétés diverses. La « civilisation » est symbolisée par la route tunisienne : côte à côte, la grande route

à macadam pour les autos des colons, et la piste de terre pour le chameau ou l'âne de l'indigène. Deux civilisations côte à côte, non pénétrées : la civilisation « occidentale » ne veut pas pénétrer l'autre, et celle-ci ne deviendra vivante, prospère, moderne, qu'en s'émancipant d'abord de l'oppression (Maroc, Egypte, Syrie, Indes, Chine, etc., etc.).

### III

*Causes et Responsabilités.* — Aussi, arrivons-nous à examiner les causes profondes de l'événement marocain. Causes profondes : car il y en a de superficielles, et il y en a d'officielles. C'est encore une autre forme du mensonge. Voyons d'abord celles-ci.

Cause militaire. La responsabilité Lyautey-Poincaré ne saurait être contestée. La préparation de la guerre actuelle date de loin. Dès 1921, dit M. Maginot, dans tous les rapports d'ensemble où il dressait le plan des opérations, M. Lyautey insistait sur la nécessité d'occuper la vallée de l'Ouergha. En particulier, lettre du 22-III-24 : sans cette occupation solide au Nord de l'Ouergha, Fez, et la route Fez-Taza, sont précaires.

De là, pour « constituer un front stratégiquement meilleur, alors qu'Abd-el-Krim, trop occupé avec les Espagnols, ne pouvait réagir » (Vatin-Pérignon), notre avance du 27 mai 1924, décidée par le gouvernement Poincaré après hésitation, car, « si ce plan pouvait invoquer des arguments très puissants, il comportait aussi certains risques » (Painlevé, 28 mai. Quels risques ? militaires ? internationaux ? Personne n'a demandé de précision : fâcheux !)

Effets de cette marche « défensive » en avant : — « Il est probable qu'Abd-el-Krim fut surpris... et que, cette progression réalisée, il eut un vif mécontentement, qui se traduisit par des réactions immédiates », à savoir une active propagande, dressant en quelques jours contre nous plusieurs tribus (Général de Chambrun, rapport du 1<sup>er</sup>-XII-24).

Le général Nollet dit le 8-II-25 : « Jusque-là notre frontière Nord était pour nous une frontière passive ».

*Le Temps* : « Depuis 1924, Abd-el-Krim, refoulé dans sa république rifaine, étouffant déjà sous le blocus pourtant bien léger que nous nous efforçons d'organiser autour de lui, préparait sa revanche. »

La défection des tribus dissidentes (ainsi armées par nous, contre nous), est également attribuable aux méthodes Lyautey.

La Résidence générale a refusé systématiquement toute conversation avec Abd-el-Krim.

Les démarches pacifiques de celui-ci n'ont pu être contestées. « A trois reprises (dit la *Revue des Deux-Mondes*), en février, en juin, en septembre 1924, il fait demander par son émissaire à Fez, ou il expédie des émissaires à Fez, pour qu'on lui dise exactement où se trouvent les frontières » : ils sont éconduits. « Du moment qu'on ne voulait

pas causer avec lui, ce qui eût été aussi nécessaire pour lui qu'intéressant pour nous-mêmes... » (*Cri marocain*, 15 mai 1925). — Pourquoi ces refus ?

Les déclarations pacifiques d'Abd-el-Krim, par exemple, à la *Chicago Tribune*, le 8-II-25 et le 9-II-25, peuvent bien n'être qu'une attitude prise aux yeux du monde (et surtout des États-Unis) : mais pourquoi ne pas en profiter pour le mettre au pied du mur, par des propositions précises ?

La guerre a été voulue par nos militaires (plus que par le Bloc national, puisque Poincaré hésita). C'est un fait naturel : la soif du galon, la mégalomanie des satrapes coloniaux. Un exemple : M. Lyautey possède 120 tenues militaires ; ses services administratifs centraux ont « exigé » la construction d'une ville de 100 millions ; son palais personnel a coûté 14 millions ; le budget de ses automobiles est de 1.250.000 francs. (*Quotidien*, 26 juin 1923). Il faut à de tels chefs et à leur cour, de grands exploits.

Et-il exact que le maréchal, sous le modeste pseudonyme « Un Africain », ait publié un livre sur « la Politique musulmane » où il dit : « La Méditerranée doit être une mer latine ; les bases maritimes de France doivent lui assurer sur toute l'étendue du bassin une hégémonie qui ne saurait être contestée par personne. »

\* \*

*Excitations bolchevistes.* — Mais, si réelle que soit cette cause immédiate de la guerre actuelle, il est véritablement enfantin d'attribuer à Lyautey-Poincaré, dans ces événements, une « responsabilité décisive » (*Cahiers*, 25 juin, p. 294). C'est là, par amitié partielle pour le gouvernement actuel, un « détournement » analogue à celui que l'on commet en criant « haro » sur les communistes.

Ils crient « au feu » après l'avoir attisé ? Voire. Nous avons attendu avec curiosité le déballage de documents décisifs de M. Painlevé (23 juin), déballage renouvelé plus tard au Sénat par M. Chéron. Déception : quel néant ! « La montagne en travail enfante une souris ». Les *Nouvelles Économiques et Financières*, du 30 juin, disent : « Eh bien, M. Painlevé n'a rien produit du tout... Articles de journaux, tracts rédigés en arabe et distribués dans les diverses tribus marocaines, ou renseignements sur la composition des renforts expédiés de France au Maroc, cela c'est de la propagande condamnable, mais ce n'est pas de la trahison... M. Doriot a eu beau jeu de se moquer des « preuves » de M. Painlevé ».

On ne saurait mieux dire. Toutes les « preuves » sont contenues dans ce mot de M. Ruysen (*Les peuples unis*, juillet-août) : « L'inspiration de Moscou pourrait bien être au point de départ du soulèvement rifain... » *Pourrait bien !...*

Nous n'avons pas à défendre le Parti communiste, que sa campagne anti-guerrière a considérablement grandie dans l'opinion, au détriment de

notre faiblesse et de notre abstention. Mais — si l'on attribue quelque créance à nos diplomates — pourquoi en attribuerait-on moins au démenti formel, et fortement motivé, de Krassine (7 août) ?

Puis-je demander à M. Em. Kahn le sens de cette ligne (*Cahiers*, p. 295) : « Jaurès n'excitait pas les Marocains à torturer des Français » : ou les mots ne veulent rien dire, ou cela signifie que Doriot et Cachin ont excité les Marocains « à torturer des Français ». Allons, allons !

Encore un fait. Bien des gens, ainsi que nos sénateurs (2 juillet), sont soulevés d'une noble colère contre « les excitations de nature à mettre en péril la vie de nos soldats ». La fraternisation bolcheviste, m'écrit-on, « échouerait et aurait pour les malheureux pioupious qu'elle aurait séduits des conséquences affreuses ». Cette compassion part d'un bon naturel. Je ne ferai jamais une propagande où je risquerai moins que ceux qu'elle touche. Mais je ne me permettrai pas non plus une compassion scandaleuse pour 3, ou 30 soldats victimes d'un sentiment humain, quand on ne dira rien de 300, ou 30.000 autres, parfaitement « innocents » de ce crime, et qui tomberont pour quelle cause ?

\*\*

*Cause politique.* — Nous n'avons, il faut le dire, aucune confiance dans les promesses d'autonomie au Rif : les gouvernants franco-espagnols ayant fait tout le possible pour qu'elles fussent repoussées. C'est que l'indépendance et même la simple autonomie (d'ailleurs équivalente, sous une suzeraineté purement fictive), est d'un bien mauvais exemple. Le Transvaal a été conquis pour son or, mais aussi pour supprimer ce mauvais exemple au sein de l'Afrique anglaise. La Russie soviétique est d'un aussi détestable exemple pour le prolétariat mondial : *inde ira*. Une République indigène se développant normalement, dans l'Afrique du Nord, en dehors de la tutelle européenne, cet exemple ferait plus que toute propagande politique, et agirait par sa seule existence.

Nul doute : il faudra écraser cette tentative d'émancipation, à cause des « dangers que courrait le Maroc français du fait de l'institution d'une République rifaine » (*Le Temps*, 24-12-24). Et pas seulement le Maroc, mais tous les pays de l'Islam, qu'émeut cette lutte, comme les ont émus la lutte de Mustapha Kemal contre l'Italie en Tripolitaine, sa lutte victorieuse en Asie Mineure contre la Grèce. Après les victoires d'Abd-el-Krim sur les Espagnols, de grandes cérémonies publiques ont eu lieu dans les mosquées de Madras, Bombay, Delhi, Calcutta (ici, plus de 100.000 personnes) : serait-il un libérateur de l'Islam opprimé ?

Qu'Abd-el-Krim, personnellement, soit un aventurier : il se peut. Stipendié par des Compagnies pétrolières américaines (*Œuvre*, 10 juin) : soit. Mais est-il le meneur du mouvement ? ou bien le chef que les paysans rifains se sont provisoirement donné pour la lutte ?

Aux dires de l'Américain Scott-Mowrer, qui l'a vu de près en 1924, c'est « un homme plein d'énergie et d'intelligence, avec lequel il faut compter, rêvant d'un empire illimité », ouvrant « un chapitre nouveau dans l'histoire de l'Afrique contemporaine », diplomate, tacticien, etc. (V. *Europe nouvelle*, 15-11-24 et 16-5-25).

\*\*

Quant aux Rifains, ils ne font que « piller et razzier », dit M. Maginot. Cependant, 50.000 d'entre eux allaient travailler chaque année en Oranie et au Maroc. « Sur les marchés d'Oranie ils viennent tous les jours louer leurs services, travailleurs agricoles, travailleurs utiles et appréciés ». (L. Baréty, 28 mai). Habiles travailleurs du sol, du fer, du cuivre, du cuir.

« Les Rifains, nous les connaissons bien, nous, Oranais. Depuis de nombreuses années ils viennent par dizaines de mille... pour travailler dans nos champs, nos chantiers, nos usines... nous n'avons jamais eu avec eux que les rapports les meilleurs. » (Roux-Fressineng, 9 juillet).

Leurs gains, importants, sont placés à la caisse d'épargne et employés à l'achat d'armes et de munitions pour l'indépendance (renseignement dû à un de nos amis).

« Ce qui domine chez eux, c'est un vif attachement à leurs anciennes coutumes, qu'ils considèrent comme le gage de leur liberté. « Car lorsque nous serons dotés par l'Europe de toutes ces « commodités que vous appelez le progrès, nous aurons perdu notre bien le plus précieux : le « droit de travailler quand cela nous plaît. » C'est par crainte de subir les exigences de notre vie que les Rifains guerroient depuis 10 ans contre l'Espagne... et contre nous ». (L. Abensour, *Journal des Voyages*, 21-5-1925).

Le Rif est comme une Kabylie, organisée sans doute depuis des siècles sur le type de la vieille Société berbère, que, « partout où la race berbère a échappé à la domination de l'étranger, nous trouvons organisée en petites républiques indépendantes groupées par fédérations de peu d'étendue » (Renan).

Au moins faudrait-il étudier et connaître ces peuples, avant de les écraser.

\*\*

*Cause économique et capitaliste.* — Seulement, il faut justement les écraser, réduire les montagnards du Rif au rôle des coolies de Honkay.

Que la recherche des convoitises capitalistes, pour M. E. Kahn, soit, « somme toute, superflue », cela me paraît simplement prodigieux. C'est là, au contraire, à nos yeux, un travail essentiel et urgent.

« Il est temps de réfléchir et de nous demander si la France et la démocratie, n'ont pas de besoins plus pressants que de satisfaire la plus avide de nos coteries parlementaires. » Ainsi parlait, en 1911, M. Victor Bérard de M. Etienne, qu'il appelait « Empereur d'Oranie ».

« Protéger nos nationaux à l'étranger, disait déjà le *Temps*, en juillet 1881, équivalait le plus souvent aujourd'hui à protéger les sociétés qu'ils organisent et les opérations auxquelles ces sociétés se livrent. »

« Il est intolérable, dans une République comme la nôtre, que le peuple soit conduit où il ne veut point aller et contraint de subir les maux de la guerre par quelques hommes qui prétendent faire la nation solidaire de leur ambition ou de leurs intérêts. » (G. Séailles, Conférence A. France, Jaurès et Séailles sur le Maroc, 19 janvier 1906).

« La véritable cause de la guerre du Rif, dit l'*Intransigeant* du 29 juin, c'est la défense des intérêts privés de quelques individus sur des richesses convoitées par des Sociétés financières de tous les pays. »

N'y a-t-il pas, demandent les *Nouvelles Economiques et Financières*, du 16 juin, « matière à enquête sur la mise en coupe réglée du Maroc par certaines puissances financières ?... Le pays voit le Maroc, qui aurait pu lui être une source de bien-être, devenir la proie de requins avides ».

\* \*

Naturellement, nous ne ferons pas la « preuve », la preuve « juridique », que la puissante Banque de Paris et des Pays-Bas a donné ses « ordres » aux gouvernements Herriot-Painlevé pour la conquête du Rif. Mais que ces gouvernements aient eu besoin de la Finance, et qu'elle leur fasse payer son concours, qui peut sérieusement en douter ? Cherchez en tout cas à qui profitera la guerre, qui en a besoin, qui donc y pousse, et qui fabrique, « oriente » la presse et l'opinion. Il faut dénoncer ces puissances « civilisatrices », dont les « actions » se gonfleront du sang des morts (1).

Le vice-président de la Banque de Paris et des Pays Bas, Stéphane Dervillé, est président de la Banque d'Etat du Maroc, créée en 1906. Déjà en 1902, La Banque de Paris et des Pays Bas, à la tête d'un consortium, a prêté 7 millions 1/2 au sultan. En 1904, 62 1/2, (garantis par les douanes de 8 ports ; sur 62 millions, 48 à 50 remis au Maroc ; le reste, commissions).

La Banque d'Etat joue un rôle important dans l'émission des billets, l'escompte des effets de commerce, l'ouverture de crédits pour « l'outillage économique » du Maroc.

La B. P. P. B. a quatre sièges (dont président et vice-président) au Conseil de la Compagnie des Chemins de fer du Maroc. Elle a des intérêts, des administrateurs, des agents, dans : Compagnie de Défrichement du Maroc, Compagnie Franco-espagnole du Chemin de fer Tanger-Fez (3 membres du Conseil dont le président), Compagnie d'Eclairage et de Force au Maroc, Compa-

(1) M. Caillaux estime que 250 millions suffiront pour la campagne et que, « vu l'importance des intérêts engagés, cette somme est insignifiante. »

gnie Générale du Maroc (le président est un directeur de B. P. P. B.), Société des Chaux et Ciments... au Maroc (id.), Brasseries du Maroc, Electricité de Marrakech, de Mazagan, de Safi; Energie Electrique du Maroc, Abattoirs municipaux et industriels, Société Internationale de Régie des Tabacs (le président est de B. P. P. B.), Syndicat d'études pour la mise en valeur des forces hydrauliques (constitué par B. P. P. B.), Société Agricole du Maroc, etc., etc.

Au total, sur 400 millions environ investis dans la mise en exploitation du Maroc, environ 250 sont contrôlés par B. P. P. B.

La B. P. P. B. possède donc, ou contrôle, banques, chemins de fer, usines électriques. Mais, dans tout le pays, déception : il y a peu de mines. Les prospections entreprises dans le Moyen et le Grand Atlas ont été à peu près vaines. Le Rif, par contre, abonderait, comme la Cordillère, en fer, cuivre, zinc, pétrole.

Or le minerai de fer serait riche et d'excellente qualité, comme celui du Djebel Djerissa (Tunisie), dont l'action en vaut 3.900 et a rapporté dernièrement 152 fr. 50 ; l'action de l'Ouenza, 500 francs, en vaut 3.500. Il faut donc placer quelques millions dans les mines de fer du Rif : placement fructueux. La Banque de Paris et des Pays-Bas a besoin du Rif.

La B. P. P. B. « semble vouloir traiter le Maroc comme un fief réservé », dit la Chambre de Commerce de Rabat, dans une brochure sur « La situation économique marocaine ».

\* \*

Il ne saurait y avoir aucun doute sur les causes capitalistes de la conquête du Maroc et de la guerre du Rif. Et si le Gouvernement et ses amis, au lieu de rejeter puérilement l'entière responsabilité sur le Bloc national, veulent se laver de toute collusion avec les banques et les sociétés industrielles, comment se fait-il, par exemple, que nous n'ayons point encore entendu parler de poursuites contre la banque Guët et Cie, nominalement dénoncée par Berthon comme ayant vendu des armes et des munitions aux Rifains ? Est-ce parce que les ravitailler pour évincer l'Espagne, c'était pain bénit (et pourquoi donc, évincer l'Espagne ?) Ou bien parce que cette banque a de solides attaches avec le puissant groupe industriel Say, avec le puissant groupe bancaire Mirabaud ?

Voilà pourquoi nous sommes contre la guerre du Maroc, et contre toutes les guerres, parce que trop rarement, sous les grands mots et les phrases menteuses et les éloges aux morts « glorieux », il y a vraiment patriotisme et sincérité : il y a trop souvent la Métallurgie, le Pétrole, la Finance, le sang de nos camarades de tous pays mué en or pour quelques-uns (1).

(1) Est-ce pour la Banque Bernard frères, agent du groupe pétrolier Royal-Dutch-Mexican Eagle, ou mieux pour M. Otto Kahn, grand banquier américain, que des milliers et des milliers de nos petits soldats se font tuer au Maroc ? (Nouvelles Economiques et Financières, 18-25 août 1925, page 581).

*Solutions ? Actions à mener.* — Bien que nous estimions saugrenue la question : « Que feriez-vous si vous étiez M. Painlevé? (car toute réponse permet aux gens « compétents » de hausser les épaules avec compassion), imaginons un chef d'Etat qui soit un chef, et qui soit un homme, et qui soit, de cœur, pacifique et juste. Il pouvait, — il devait, — en arrivant au pouvoir :

1° Dénoncer et répudier la politique mégalomane des militaires, et, pour cela, dès le premier jour, limoger sans miséricorde Lyautey et sa camarilla ;

2° Affirmer publiquement sa volonté de paix, de non-agression, de non-provocation, en ramenant les postes militaires sur leurs anciennes positions d'avant avril 1924 ;

3° Proclamer que tout peuple qui veut s'émanciper, et qui déjà est effectivement libre, a droit à l'indépendance et au libre ravitaillement ;

4° Déclarer enfin « qu'aucune colonie n'est annexée à titre définitif, et que les Etats colonisateurs doivent les considérer toutes comme des territoires sous mandat qui seront restitués aux populations indigènes, leurs légitimes propriétaires, aussitôt qu'un arbitrage impartial le jugera possible. » (Section de Valence) ;

5° Affirmer à l'avance que, si un conflit s'élève quelque part, (qu'il menace ou non d'entraîner des complications internationales), les causes du conflit, tous les éléments du procès seront soumis sinon à la Société des Nations, qui n'existe pas encore, du moins au Tribunal international de La Haye, qui commence à fonctionner, et dont une telle déclaration relèverait le rôle de juge mondial.

Rêves modérés, certes, cependant utopiques !

La guerre n'ayant pas été évitée (je prie qu'on me tienne compte de cet euphémisme), que devons-nous faire, nous citoyens et ligueurs ?

J'ai d'abord, pour mon compte personnel, accepté *sans hésiter* de marcher avec le Comité d'action que formaient le P. C., les Jeunesses communistes, l'A. R. A. C., la C. G. T. U., et auquel étaient conviés nos Fédérations, le parti S. F. I. O., la C. G. T. Si les Jeunesses catholiques, les Unions chrétiennes, la Paix par le Droit, avaient organisé une action, j'eusse du même élan accepté d'y participer. Collaboration antistatutaire ? parce que durable, permanente ? Peut-être : mais cependant pour un objet bien délimité, très précis ; on pouvait donc discuter sur ce point. Collaboration qui allait accroître le prestige du P. C., travailler pour lui, nous asservir à lui ? Erreurs graves. Mes camarades des P. C. et C. G. T. U. acceptaient sans difficulté un programme commun, élaboré en toute égalité de discussion. Et ce n'est pas cette entente qui eût rehaussé le P. C., c'est notre abstention, notre carence, qui l'a rehaussé et qui nous a nuï. Qu'avons-nous bien fait contre cette guerre impopulaire, et si justement impopulaire ? Nos ordres du jour, délibérés en petits comités, ont été lents, tardifs, mous ; des prières dociles, polies, des invitations veloutées de ménagements. Ce n'est pas ainsi qu'on parle à l'opinion publique, qu'on la fait réfléchir, qu'on la dresse contre un crime national et international.

Depuis « la Grande Guerre », le Comité Central, et nous-mêmes, n'avons cessé de parler contre la guerre, de la maudire, nous avons prétendu organiser la lutte contre elle. Le jour venu, rien n'a été fait. Aucune protestation véhémente ne s'est élevée parmi nous, ou n'a été organisée méthodiquement. Pour beaucoup d'entre nous, c'est une faille de la Ligue. Et c'est un amer regret.

E. REYNIER,

*Président de la Fédération de l'Ardeche.*

## QUELQUES OBSERVATIONS

Par M. Émile KAHN, membre du Comité Central

Notre secrétaire général, en me communiquant l'article de M. Reynier, me demande d'y répondre. Ceci, pourtant, n'est pas une réponse.

D'abord, il y faudrait trop de place. Il n'est pas un passage de l'article en cause qui n'appelle des réserves ou des redressements. Besogne fastidieuse, qui encombrerait les *Cahiers*.

Il ne me plaît pas, au surplus, de répondre à certains procédés.

\*\*\*

M. Reynier ne se contente pas de nous accuser de faiblesse et d'erreur dans les affaires du Maroc. Même s'il a tort, c'est son droit.

Mais il outrepassa son droit quand, venant aux mobiles, il nous attribue les plus bas : complaisance envers les ministres, désir de sauver nos amis défaillants, aveuglement volontaire sur le

rôle des banques... Il y a une phrase de M. Reynier sur les amis du gouvernement, qui auraient à « se laver de toute collusion avec les banques et Sociétés industrielles », dont je voudrais bien savoir qui elle vise. A la Ligue, quand on accuse, on donne des noms et des preuves. On n'insinue pas. On ne répond pas non plus aux insinuations.

Donc, je ne réponds pas à l'article de M. Reynier. Je prie seulement nos collègues de lire attentivement cet article, puis de se reporter aux nôtres, d'en rapprocher les résolutions du Comité central et les communiqués de la Ligue : ils jugeront eux-mêmes si les critiques de M. Reynier sont fondées. Je me borne à répondre à cette affirmation que le parti communiste, presque seul, a lutté et lutte contre la guerre.

Contre la guerre, et seul contre elle ? Double affirmation, double erreur.

Le parti communiste ne lutte pas contre la guerre. Il en vit.

Il se donne l'air de désirer la paix. Pourquoi ? Son Comité central élargi le déclare (*Humanité* 3 août) : pour « montrer aux masses que la guerre du Maroc est le résultat inévitable de la politique impérialiste de la bourgeoisie française de droite et de gauche », pour « montrer au prolétariat par des faits, que l'ère de la démocratie et du pacifisme est définitivement close », pour « renforcer sa lutte contre le parti socialiste », pour « entreprendre une large campagne de recrutement par l'intermédiaire des cellules et des rayons tout en renforçant les Comités d'action... ». Autrement dit, pour grossir ses rangs devenus anémiques, et pour déconsidérer les partis et groupements de démocratie, en les représentant comme des fauteurs de guerre.

M. Reynier a donné, tête baissée, dans ce panneau. Non seulement il exalte la vertu du parti communiste, il ne manque pas une occasion de jeter injustement le discrédit sur les hommes et partis de la démocratie. Au point qu'il nous reproche d'exagérer la responsabilité de MM. Lyautey et Poincaré, et qu'il nous accuse, le plus sérieusement du monde, de commettre à leur détriment, « par amitié partielle pour le Gouvernement actuel », un véritable « détournement » !

M. Reynier croit, dur comme fer, à l'action pacifique du parti communiste. On le calomnie, dit-il, en prétendant sans preuves qu'il aurait poussé les Rifains à la guerre. Sans preuves ? Et le télégramme Sémard-Doriot, invitant Abd-el-Krim, en septembre 1924, à « la lutte contre tous les impérialismes, français y compris » ? M. Reynier ne l'a pas lu ? Ou bien l'aurait-il oublié ?

M. Reynier approuve la fraternisation, sans pourtant la recommander. D'un homme d'action, si prompt à critiquer la timidité générale, cette hésitation devant l'acte direct étonne. Aurait-il découvert qu'il servirait, non la paix, mais Abd-el-Krim, en apportant aux tribus belliqueuses un encouragement à poursuivre la guerre ?

\*\*

M. Reynier ne s'explique pas sur l'évacuation du Maroc. C'est pourtant le mot d'ordre du Comité d'action, qu'il a « librement » accepté. L'approuve-t-il ? L'exige-t-il ? Ou croit-il justement, mais sans oser le dire, que, signal de révolte dans toute l'Afrique du Nord, elle étendrait et prolongerait la guerre ?

Le parti communiste recommande encore la grève générale, l'arrêt des fabrications de guerre, le refus collectif de transporter les hommes et les armes. M. Reynier n'en souffle mot. S'est-il aperçu qu'ils n'auraient d'autre effet que d'armer contre nous Abd-el-Krim ?

Le parti communiste travaille pour Abd-el-Krim. Aux meetings communistes, on crie : « Vive Abd-el-Krim ! » M. Reynier confesse que le chef rifain n'est peut-être qu'un aventurier. Mais il ne manque pas l'occasion de lui rendre hommage et service.

M. Reynier loue Abd-el-Krim dans la pureté de son cœur. Le parti communiste y met plus de malice.

Il appuie Abd-el-Krim parce qu'Abd-el-Krim nous fait la guerre, et que le bolchevisme a besoin de la guerre. Ce n'est pas moi, chétif, qui le prétends. C'est Zinoviev en personne, et André Marty, son prophète. Si M. Reynier veut bien lire les *Cahiers du Bolchevisme* (n° du 1<sup>er</sup> juillet), il y trouvera l'exposé sans détour de la manœuvre communiste, la guerre coloniale excitée et soutenue pour appauvrir l'Europe, et cette déclaration catégorique : « Les communistes ne sont pas des pacifistes ».

Pacifiste, M. Reynier méprise les traités internationaux. Ils ne comptent pas pour lui. Malheureusement, ils comptent pour l'Europe. Bons ou mauvais, ils ont institué un statut du Maroc, qui, bon ou mauvais, est admis par tous les Etats. Le péril, à le déchirer, c'est de remettre en cause toute la question marocaine, d'exciter autour d'elle les appétits rivaux, et de réveiller en Europe les conflits qui jadis ont amené la guerre. M. Reynier n'a pas de chance. Chaque fois qu'il propose un moyen de faire la paix, il accroît les dangers de guerre.

\*\*

Pour écarter à tout jamais toute guerre coloniale, il croit avoir trouvé le procédé certain : la suppression des colonies. C'est comme le médecin qui, pour prévenir les maladies, irait supprimer le malade. Il affranchit donc le Maroc, l'Égypte, la Syrie, les Indes, la Chine (car il paraît que la Chine est un domaine colonial). Du même coup, ces pays deviendront prospères et « modernes ». Je me garderai bien de le contredire. Je veux seulement lui donner l'avis de Jaurès.

Envisageant la ruine éventuelle de l'empire britannique, il l'appelait (préface aux « Discours parlementaires » p. 126), « une rechte en barbarie ». Il pensait qu'il « vaut beaucoup mieux, pour le socialisme européen, profiter de l'immense effort de pénétration et d'assimilation accompli par le capitalisme, et faire pénétrer dans le vaste domaine que s'est annexé l'Europe des garanties progressives de bien-être, de sécurité et de liberté ». Peut-être que Jaurès, qui croyait aussi aux intérêts de la France en territoire marocain et les défendait, était, comme dit M. Reynier, « payé, complice ou naïf » ?

\*\*

On voit par ce qui précède, combien M. Reynier est autorisé à jeter l'anathème. Tout en France est belliqueux, hormis le parti communiste et lui-même. La Ligue, en particulier, qui ne prêche ni la fraternisation, ni l'évacuation du Maroc, ni la grève des munitions, est la complice de la guerre.

Evidemment, c'est s'en rendre complice que de l'avoir annoncée au Congrès de Marseille (Compte rendu sténographique, page 90), de

l'avoir dénoncée dès le début de mai dans la presse qui nous est ouverte, et d'y avoir poursuivi contre elle une campagne de trois mois.

C'est en complice de la guerre, que le Comité Central, le 25 mai, réclamait du Gouvernement toute la vérité sur les origines du conflit et lui demandait l'établissement d'une paix durable, assurant aux Rifains des moyens normaux de ravitaillement.

Le 6 juillet, le Comité Central demandait pour les Rifains l'autonomie et les moyens de vivre. Il mettait le gouvernement en demeure de tenir ses promesses. Il se prononçait catégoriquement contre toute aventure militaire et contre toute conquête, ouverte ou déguisée. Evidemment, c'était vouloir la guerre.

Je sais bien que, depuis, le Gouvernement n'a pas tenu ses promesses. Je sais qu'il a entrepris, contre la volonté de la Chambre et ses propres déclarations, une action militaire en collaboration avec les Espagnols; qu'il se prépare à envahir le Rif; qu'il a négligé d'offrir à Abd-el-Krim des négociations directes, et qu'il s'obstine à faire ses conditions de paix.

Je le sais si bien que, pour mon humble part, je l'ai dit, écrit, répété. Non dans l'article du 25 juin, antérieur à ces événements, mais dans *l'Ere nouvelle* et à travers les réunions publiques. Il m'est arrivé même de le dire, au Congrès de la Drôme, en présence de M Reynier.

La Ligue, il est vrai, souffre d'un grand défaut. Elle ne se borne pas à la critique négative. La Ligue ne se dit pas: « Que ferais-je au Gouvernement ? » Elle ne fait à personne la proposition saugrenue de prendre la place de M. Pain-

levé. Mais, ayant une doctrine positive, elle l'applique aux événements.

Il lui serait facile de s'en tenir à la critique. Nulle solution, ni pour la crise financière, ni pour l'école, ni pour la paix, ni pour le reste. Suivant M. Reynier, le Gouvernement seul a charge de penser et d'agir. Au peuple souverain, la fonction de récriminer. Partage des pouvoirs éminemment démocratique !

\*\*\*

Un dernier mot, sur un détail. J'ai dit que je me garderais de relever les insinuations calomnieuses. Je m'en abtiens, en effet, pour celles dont on m'honore. Je ne laisse point passer celles qui visent mes collègues.

A propos de la lettre de M. Vatin-Pérignon, M. Reynier s'étonne que les *Cahiers* n'en aient pas reproduit le texte. « Mais, ajoute-t-il insidieusement, il est un peu compromettant pour quelques amis. »

M. Reynier fait allusion, je pense, à ce passage de la lettre où il est dit d'Herriot et de Paul-Boncour: « La liaison est assurée », et de Léon Blum: « Blum, comme tu le dis, est au courant par Berthelot ».

M. Reynier ignore sans doute que Paul-Boncour s'est déclaré hostile à l'expédition dans le Rif, et que Blum a répliqué par un démenti si cinglant que *l'Humanité* l'a inséré sans souffler mot.

Mais, s'il l'ignore, comment donc se renseigne-t-il ?

EMILE KAHN.

Membre du Comité Central.

## LES FICTIONS DIPLOMATIQUES

Par M. H. SÉE, membre honoraire du Comité Central

*Nous avons reçu un certain nombre de communications au sujet de la situation du Maroc.*

*Nous publions, sous la responsabilité de son auteur, la note que nous a fait tenir notre collègue, M. Henri SÉE, membre honoraire du Comité Central.*

*Nous rappelons à nos lecteurs que la position du Comité Central sur cette question importante est définie dans les ordes du jour et les délibérations du Comité. — N. D. L. R.*

Les présents événements du Maroc prouvent une fois de plus que les tractations des diplomates et les règles d'un droit international désuet — qui ne correspondent plus en aucune façon à la réalité des choses — contribuent fortement, sinon à faire naître, du moins à prolonger les hostilités les plus sanglantes.

Pourquoi M. Painlevé, dans les récents débats à la Chambre, s'est-il refusé à donner le moindre éclaircissement sur les conditions de paix, qu'on ne devait faire connaître que subrepticement à Abd-el-Krim, en dehors des formes diplomatiques ordinaires, de sorte que rien ne prouve qu'il en ait pris connaissance? Pour-

quoi le Président du Conseil n'a-t-il voulu rien dire des négociations de la conférence de Madrid?

C'est que le statut du Maroc donne lieu à un extraordinaire *imbroglio*.

Le sultan du Maroc se trouve sous le protectorat de la France. Mais, en même temps, il existe deux autres zones au Maroc: 1° la zone espagnole, purement nominale, d'ailleurs, puisqu'après de sanglantes défaites, les Espagnols n'ont pu se maintenir que dans leurs anciens *presidios* (Ceuta, Tetouan, Melilla, etc.); 2° la zone internationale avec Tanger, qui est garantie par les puissances signataires du traité d'Algésiras.

En réalité, c'est la France qui est souveraine dans la zone qui lui a été attribuée et qui comprend la plus grande partie — et la plus lucrative — du Maroc. Alors quel sens peut avoir la « suzeraineté » du Sultan, que l'on prétend imposer à Abd-el-Krim. En fait, le Sultan n'est pas un prince indépendant: il n'a qu'une souveraineté tout à fait limitée, à l'intérieur, et nulle à l'extérieur, puisqu'il ne peut avoir aucune relation diplomatique avec des Etats souverains.

Considérons maintenant la zone espagnole. Elle comprend toute la région du Rif, qui a toujours été, en

fait, indépendante de toute domination. Pour le soumettre à main armée, il faudra sans doute plusieurs campagnes, des centaines de mille hommes et beaucoup de millions. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer, non seulement la valeur militaire des Rifains, mais encore et surtout la nature du pays, inaccessible, couvert de montagnes abruptes, encore très mal connu des géographes. Mais admettons une victoire relativement rapide. Le Gouvernement français a déclaré qu'il ne voulait aucune conquête. A qui remettra-t-on le territoire? Les Espagnols seront-ils capables de l'organiser?

Mais ils auront collaboré aux opérations militaires. Ils voudront une récompense de leurs efforts. N'essaieront-ils pas de se dédommager aux dépens de la zone internationale? C'est ce que laissait entendre une correspondance adressée de Madrid au *Temps* (n° du 12 juillet) :

« Le Gouvernement espagnol, qui a renoncé au Rif et à Djeballa depuis la retraite de 1924... n'a donc plus le sentiment de solidarité dont parle le traité franco-espagnol de 1912. Il veut bien reconnaître à Abd-el-Krim une indépendance, que celui-ci a conquise en 1921, et qu'il a affirmée depuis; mais il lui répugne de faire de nouveaux sacrifices pour faire disparaître la menace qu'Abd-el-Krim représente pour le reste du Maroc, s'ils ne sont pas largement payés. Le Gouvernement du général Primo de Rivera se considère, dans ces conditions, fondé à formuler ses prétentions sur Tanger, et à déclarer que c'est à la France de lever l'hypothèque internationale qui pèse sur cette ville, voisine de Gibraltar. »

Ne comprend-on pas mieux maintenant, sans les connaître, que les tractations de Madrid aient été si laborieuses? Il s'agissait sans doute de modifier le traité franco-espagnol de 1912. Mais alors que devient ce respect des traités qu'on invoque sans cesse? On nous parle du traité d'Algésiras. Il se prononçait pour l'intégrité de l'Empire chérifien et la suzeraineté du Sultan et reconnaissait seulement à la France « une situation privilégiée ». Or, depuis s'est produite la mainmise de la France sur le Maroc (occupation de la Chaouia en 1908; occupation de Fez en 1912, de Taza en 1914); le protectorat français a été établi en 1912, et, la même année, une convention avec l'Espagne a créé la zone espagnole. M. Seignobos peut conclure très justement (*L'aurore de la III<sup>e</sup> République*, p. 342) : « Des trois mesures décidées à Algésiras, deux étaient annulées (en 1914) : la suzeraineté du Sultan, par le traité de protectorat, l'intégrité du territoire par l'occupation de la zone espagnole. »

Cependant, c'est au nom de ces traités et de la fiction de la zone espagnole, que M. Poincaré a refusé d'écouter les émissaires d'Abd-el-Krim que le maréchal Lyautey les a également éconduits. Abd-el-Krim, au point de vue diplomatique, était *inexistent*; cependant, il avait un pouvoir de fait sur les tribus du Rif. Les traités sont-ils immuables? Ils ne le sont pas plus que la souveraineté territoriale, qu'une insurrection victorieuse peut réduire à néant : on l'a bien vu lors de l'indépendance des colonies anglaises de l'Amérique du Nord ou des colonies espagnoles de l'Amérique du Centre et du Sud.

Toutefois, certaines personnes, et même le parti socialiste, préconisent une solution de l'affaire marocaine, qui semble très séduisante. Ce serait de recourir à l'arbitrage de la Société des Nations. Cependant, elle se heurte à de graves difficultés. La Société des Nations ne peut juger que les différends qui éclatent entre Etats souverains; elle ne peut — suivant les règles actuelles du droit international — intervenir dans les questions touchant aux pays de protectorat. Pour elle, le Sultan du Maroc est inexistant, et les Rifains le sont plus encore, bien qu'en fait ils aient toujours été et soient encore indépendants. D'ailleurs il ne faut pas se le dissimuler, même si le Gouvernement français acceptait l'arbitrage de la Société des Nations, l'Angleterre — qui domine par des protectorats tant de pays coloniaux — s'opposerait sans doute à une solution en laquelle elle verrait un dangereux précédent. Ce qui montre, entre parenthèse, que le régime colonial, tel qu'il existe aujourd'hui, est l'un des plus grands obstacles à l'efficacité de la Société des Nations. Un autre obstacle, c'est la conception actuelle de la souveraineté, qui enlève toute autorité supérieure à l'institution de Genève.

\* \*

Nous n'avons pas la prétention d'indiquer avec précision la marche à suivre pour mettre rapidement fin à la turberie marocaine. Cependant, il nous semble que si le Président du Conseil, si bien intentionné, voulait rompre vraiment avec les fictions diplomatiques, écouter moins complaisamment les hommes de la « carrière », traiter les affaires au grand jour, publier les conditions de paix, reconnaître aux Rifains une indépendance véritable, à laquelle ils tiennent d'autant plus qu'ils n'ont jamais été soumis à personne, il serait possible de résoudre pacifiquement un conflit qui achève d'épuiser un pays, déjà si éprouvé par la grande guerre.

HENRI SEE,

Membre honoraire du Comité Central.

## POUR LA PAIX

Par M. PAINLEVÉ, président du Conseil

Sur cette question du Maroc, M. PAINLEVÉ, président du Conseil, s'est expliqué, le samedi 3 octobre, à Nîmes.

On trouvera bon que nous donnions ici les passages essentiels de son discours, et en particulier le texte des conditions de paix que la Ligue lui avait demandé de rendre public (p. 381) :

... J'entends l'objection facile : « Vous parlez de paix, d'arbitrage à l'heure même où vous faites la guerre au Maroc. »

Ah! sur cette question du Maroc, messieurs, je veux m'expliquer non pas seulement devant mes compatriotes à qui je dois compte des actes de mon gouvernement, mais à la face du monde, et c'est pourquoi j'en parlerai.

La base de la Société des Nations, c'est le respect des traités. La France a-t-elle sur un point quelconque transgressé un traité signé par elle? Il n'est aucun homme de bonne foi qui oserait l'insinuer. A-t-elle profité des droits que lui donnait un traité pour maltraiter une population faible, dénuée de moyens de lui

résister? Dans toute la zone du Maroc où règne sa protection, les étrangers admirent la générosité de sa civilisation.

Il y a un siècle, les voiliers ne pouvaient longer la côte marocaine sans risquer d'être capturés et les équipages et les passagers d'être vendus comme esclaves sur les marchés maures. Il y a vingt ans, le Maroc était encore déchiré en fractions féodales, le laboureur était pressuré, opprimé, pillé. Foyer de désordre et d'anarchie, en même temps que proie offerte, le Maroc recérait la guerre dans son sein et risquait de l'allumer entre les nations de l'Europe. Un traité a été signé. Aujourd'hui, dans les mêmes régions, règnent l'ordre, l'hygiène, la sécurité; les religions et les mœurs sont respectées, et chacun jouit en paix du fruit de son travail.

Qu'est-il donc arrivé?

Dans la zone espagnole, des tribus montagnardes, effroi des tribus voisines et qui, depuis des siècles, sont en rébellion constante contre le sultan, ont au fond de leurs gorges désertiques, profitant d'un terrain convulsé, fait subir à des troupes qui les voulaient soumettre des échecs meurtriers. Enhardies, grisées par les succès, elles ont envahi la zone française dont aucun de nos soldats n'avait franchi ni même approché la limite.

\* \*

Les avocats des Rifains en sont réduits à parler d'agression *préventive*. Tous les partisans de la morale internationale savent ce qu'il faut penser des guerres préventives. L'envahisseur a entraîné vers le pillage de Fez, la cité sainte si voisine et pleine de trésors, les tribus non encore soumises; il a, pour les contraindre, exercé sur les tribus fidèles des cruautés atroces, application, sans doute, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La France, avec des troupes peu nombreuses, a fait face à l'invasion brutale comme aux infiltrations sournoises, éparées sur un vaste front de 200 kilomètres. Elle a barré la route de Fez, elle a refoulé péniblement l'agresseur, et cependant, malgré le tort subi, elle n'a épargné aucun effort pour arrêter l'effusion du sang.

Elle n'avait pas le droit de disposer de territoires attribués par les traités à une nation voisine, elle ne pouvait donc traiter avec les Rifains qu'après une entente avec l'Espagne. Les deux pays se sont accordés loyalement pour définir les conditions de paix les plus généreuses et les plus équitables, à savoir: l'autonomie complète des tribus rifaines et Djebala dans le cadre des traités existants, c'est-à-dire moyennant la reconnaissance de l'autorité du sultan et du khalifat.

\* \*

— Eh quoi! s'écrient certains: autonomie, indépendance, ne sont-ce pas deux mots presque synonymes? C'est pour cette nuance verbale, pour une question de protocole, de salamales, plus ou moins rituels, que des hommes vont s'égorger!

Messieurs, n'oublions pas tout d'abord que l'indépendance ne pourrait être accordée au Rif sans que la redoutable question du Maroc fût rouverte avec tous ses périls entre nations d'Europe, et cela non pas pour une argutie de protocole, mais pour les motifs les plus graves.

L'indépendance permettrait au Rif de disposer avec une entière liberté de son rivage et de ses relations extérieures. L'autonomie impose à cette liberté certains tempéraments, certaines restrictions nécessaires. Indé-

pendant, le Rif deviendrait vite une véritable colonie d'aventuriers, de sans-solde du monde, des nationalistes de divers pays animés des pires desseins et obéissant sans responsabilités apparentes à quelque intrigue occulte. Ils ne sont qu'une poignée aujourd'hui à cause du blocus, mais cette poignée nous montre de quoi elle serait capable devenue légion. Aucune des nations intéressées à la paix méditerranéenne ne saurait tolérer un pareil péril, mais pour la France, il serait mortel. Organisé, armé, dirigé par ces conseillers néfastes, en relations secrètes avec tous les agitateurs de l'Afrique du Nord, le Rif guetterait, pour son agression, l'heure propice où notre pays aurait les mains prises ailleurs.

La France n'aspire qu'à la paix, mais à une paix sûre, non à une trêve qui ne servirait qu'à préparer méthodiquement contre elle un guet-apens; c'est pour conquérir cette paix sûre qui lui a été refusée, qu'elle a dû, malgré elle, déployer sa force.

\* \*

Messieurs, les deux gouvernements français et espagnol ont proclamé que la clause essentielle de leurs conditions de paix était l'autonomie des tribus rifaines et djebala dans le cadre des traités. Ces conditions, repoussées par Abd-el-Krim, on nous a reproché de ne pas en avoir publié le texte intégral. Eh! bien, puisqu'il n'y a plus aujourd'hui d'inconvénients à une telle publication, ce texte, le voici:

1° Les Gouvernements français et espagnol, agissant conjointement, sont d'accord pour assurer aux tribus rifaines et Djebala intéressées toute l'autonomie compatible avec les traités internationaux qui régissent l'Empire chérifien;

2° Les deux gouvernements sont d'accord pour ouvrir sans délai des négociations conjointes en vue d'arriver au rétablissement de la paix et à la mise en vigueur du nouveau régime.

Les points essentiels de cette négociation sont les suivants:

- 1° Remise réciproque des prisonniers;
- 2° Amnistie réciproque pleine et entière, avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1921;
- 3° Définition du régime d'autonomie administrative;
- 4° Détermination des territoires qui seront placés sous ce régime;
- 5° Fixation des effectifs de police destinés à assurer l'ordre et la sécurité dans ces territoires;
- 6° La liberté commerciale sera reconnue et assurée dans lesdits territoires, dans la mesure compatible avec les traités internationaux et notamment avec les stipulations internationales concernant les matières douanières;
- 7° Le trafic des armes et munitions demeurera interdit;
- 8° Désignation d'un secteur du littoral qui serait occupé pacifiquement par l'Espagne dès la cessation des hostilités.

\* \*

Tel est le memorandum signé le 18 juillet, qui fut remis le 20 aux deux mandataires français et espagnol à leur départ pour Melilla. Abd-el-Krim fut prévenu que deux envoyés porteurs de propositions de paix écrites de l'Espagne et de la France attendaient à Melilla ses propres mandataires pour leur communiquer ses propositions, ou étaient prêts également à se rendre à Ajdir, s'il les y invitait; nos envoyés attendirent vainement du 24 juillet au 14 août; Abd-el-

Krim ne nous adressa aucun mandataire, mais seulement des émissaires officieux qui refusèrent d'accepter officiellement la remise des propositions de paix, sans d'ailleurs les ignorer. Ils se bornèrent à déclarer qu'Abd-el-Krim se refusait à toute négociation avant que fût reconnue l'indépendance absolue du Rif. Après trois semaines d'attente, ayant publié solennellement l'offre d'autonomie qu'ils avaient faite aux tribus rifaines et Djebala, les deux gouvernements donnaient, le 15 août, l'ordre à leurs mandataires de quitter Melilla. Il ne nous restait plus qu'à imposer par l'action combinée de nos deux armées cette paix de sécurité qui nous est indispensable.

\* \* \*

J'avoue concevoir dans une certaine mesure les reproches de ceux qui nous accusent d'avoir poussé trop loin la longanimité devant les populations islamiques respectueuses seulement de la force. Ils ont tort, car un pays qui a le passé de la France, notamment son passé d'hier, peut reculer les limites de la générosité sans être taxé de faiblesse. Mais j'avoue ne pas comprendre comment nous aurions pu faire pour la paix plus que nous n'avons fait, à moins d'abandonner à la barbarie, le Maroc, puis l'Afrique du Nord, et c'est alors que le sang français aurait ruisselé.

### Les conditions de la paix au Maroc

*D'un discours de M. Henri GUERNUT, Secrétaire Général de la Ligue :*

Nous demandons en second lieu de ne plus ignorer plus longtemps les conditions de paix faites à Abd-el-Krim.

J'entends bien que nous les connaissons en gros : nous voulons les connaître en détail.

Nous en connaissons un résumé que M. Painlevé a dicté le 15 août aux agences. Nous voulons en connaître le texte officiel et complet.

C'est pour nous une question de justice ;

Pour le Gouvernement, une question d'intérêt ;

Pour M. Painlevé, une question de loyauté.

Ces conditions ont été adressées à Abd-el-Krim au nom de la France, c'est-à-dire en notre nom. N'est-il pas naturel que nous sachions les paroles qu'on nous a fait dire et les sentiments qu'on nous attribue ?

Abd-el-Krim ayant écarté ces conditions, on nous demande à présent un effort qui va jusqu'au sacrifice suprême. C'est bien le moins que nous sachions pourquoi on nous fait battre et pourquoi nous devons mourir.

\* \* \*

Le Gouvernement, disons-nous, y a lui-même intérêt.

En effet, Abd-el-Krim prétend aujourd'hui, contre toute vraisemblance, que ces conditions ne lui ont pas été envoyées. Si on les publie, il ne pourra plus feindre de les ignorer.

Des amis qui se déclarent renseignés nous assurent que les conditions de paix faites par la France à Abd-el-Krim sont justes et même généreuses. Pourquoi, dès lors, hésitons-nous à en tirer profit ?

Il y a des gens en France, il y a des indigènes au Maroc, il y a des journaux à l'étranger qui en doutent : Quelle admirable occasion de les convaincre, d'affermir chez nos compatriotes la confiance, chez les étrangers la sympathie, chez les Marocains la fidélité !

Qu'une telle perspective réjouisse les esprits destructeurs qui caressent le rêve de livrer notre civilisation occidentale aux forces aveugles et sauvages de l'ignorance et de la barbarie, c'est entendu ! Mais les hommes qui sentent profondément tous les périls de ces doctrines funestes ne sauraient reculer devant le devoir à remplir et les responsabilités qu'il impose.

Nous poursuivons donc sans faiblesse l'effort nécessaire pour fonder au Maroc une paix solide, équitable, où il n'y ait ni oppresseurs ni opprimés. C'est le seul moyen d'ailleurs de nous garder d'un péril de demain qui serait pire que celui d'aujourd'hui. Nous n'oublions pas, en combattant, la devise qui, depuis quinze ans, a guidé notre action au Maroc : « L'adversaire d'aujourd'hui est le collaborateur de demain. » Nous n'épargnerons rien pour qu'entre les tribus qui se combattent aujourd'hui, règne bientôt l'entente et la collaboration féconde. En accomplissant courageusement, avec le concours de la noble et vaillante Espagne, cette tâche difficile et généreuse, la France ne dément pas au Maroc les engagements dont elle a pris l'initiative devant la Société des Nations. Sur un autre théâtre, à travers maints dangers présents, c'est le même idéal qu'elle sert de tout son courage et de toute sa loyauté.

Ajouterons-nous qu'un/des derniers jours de la session parlementaire, parlant des accords entre la France et l'Espagne sur ces conditions de paix, M. Painlevé a prononcé textuellement les paroles que voici :

— De toute manière, ces accords seront publiés. De deux choses l'une, en effet : ou bien ils aboutiront à la paix, et la paix signée on les connaîtra ; ou bien la paix sera impossible, et nous publierons les accords au bas desquels la France et l'Espagne auront apposé leur signature et qui auront été communiqués à Abd-el-Krim et repoussés par lui.

Les accords ont été communiqués à Abd-el-Krim et repoussés par lui.

Il reste donc à les publier.

Quand on a promis, il faut tenir.

M. Painlevé est un honnête homme ; il tiendra.

*Nos lecteurs ont pu lire ci-dessus les conditions de la paix au Maroc, que M. Painlevé a fait connaître dans son récent discours de Nîmes (p. 469).*

### Traîtres ou Juifs ?

*De l'Action Française, à propos de l'affaire Philippe Daudet (23 septembre 1925) :*

Nous avons en France une Ligue des Droits de l'Homme. Elle n'a rien dit. Elle n'a rien fait. Il est vrai que son nom est usurpé. L'homme ne l'intéresse que lorsqu'il est Juif ou traître à son pays.

Rappelons tout d'abord à M. Léon Daudet, qu'invité par nous à communiquer à la Ligue le dossier de l'affaire, il nous a répondu le 30 janvier dernier (v. p. 87) « qu'il n'y avait pas lieu, pour le moment, de revenir sur les erreurs et dénis de justice antérieurs. »

Rappelons-lui, en second lieu, le cas de M. Planel-Arnoux — qu'on dit être de ses amis — révoqué pour délit d'opinion et réintégré sur notre intervention.

Philippe Daudet, Planel-Arnoux : lequel des deux est Juif ? lequel est « traître à son pays » ? Nous attendons que M. Léon Daudet nous le dise.

# BULLETIN

## DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

### CONGRÈS DE LA ROCHELLE

(31 Octobre - 2 Novembre)

#### Rapport de la Commission de contrôle

Mes Chers Collègues,

Je dois à la confiance de mes collègues de la Commission de Contrôle l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier au Congrès de Marseille.

Nous avons vérifié, au Siège social de la Ligue, les livres et les documents comptables, mis entièrement à notre disposition par notre sympathique trésorier général. Une fois de plus, nous avons constaté que l'expérience acquise par lui au cours de son long mandat ininterrompu, sert admirablement les intérêts de la Ligue. Il est un administrateur prévoyant défendant — quelquefois âprement, et nous ne pouvons après tout que l'en féliciter, car le rôle est ingrat — les finances de notre grande association.

Nous croyons inutile d'insister sur la situation très satisfaisante qui vous est présentée (voir p. 430 et 431). Nous avons connu des temps plus durs. Réjouissons-nous de cette situation, et que la sagesse des congrès à venir fasse que nous puissions continuer d'envisager l'avenir avec sérénité.

\*\*\*

Notre vérification, je suis heureux de le déclarer, n'a donné lieu à aucune observation valant d'être notée.

Les livres sont parfaitement tenus, les documents numérotés et classés irréprochablement. L'ordre règne partout.

Sous l'impulsion de notre trésorier général, le personnel comptable exécute un travail soigné.

Nous ne pouvons que faire avec plaisir une telle constatation et féliciter sans arrière-pensée les bons ouvriers qu'ils ont été et qu'ils continueront d'être, nous l'espérons.

Ceci dit, mes chers collègues, notre Commission ne peut que vous engager à accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés par votre trésorier général.

*Pour la Commission de Contrôle,  
Le Rapporteur :*

Ed. MASSONNEAU.

**A NOS SECTIONS.** — Veuillez nous envoyer d'urgence vos bulletins de vote et nous désigner vos délégués au Congrès (noms et adresse s. v. p.)

### NOS INTERVENTIONS

#### La démission du Maréchal Lyautey

Nos lecteurs se rappellent les démarches que nous avons faites en août 1924 et juillet 1925 auprès du ministre des Affaires étrangères, au sujet de l'Administration du Maroc. Nous avons demandé que le maréchal Lyautey fût remplacé par un résident général civil. (Cahiers 1924, page 411 et 1925, page 381.)

Nous venons d'apprendre que le Gouvernement, profitant de la démission du maréchal Lyautey pour réaliser la réforme que nous avions préconisée et qui, dans les circonstances actuelles, s'imposait plus que jamais, a nommé M. Steeg, résident général.

#### L'enlèvement de la Couronne allemande

À la suite de l'enlèvement par la police de la couronne déposée sur la tombe du soldat inconnu par la délégation de la Ligue allemande, M. Ferdinand Buisson avait adressé à M. Painlevé une lettre que nous avons publiée (page 450).

Notre président a renouvelé sa protestation la semaine suivante.

Le 18 septembre, M. Buisson obtenait une audience du président du Conseil qui lui promettait de répondre à ses deux lettres.

N'ayant rien reçu le 29 septembre, M. Buisson écrivit en ces termes à M. Painlevé :

Vous m'aviez fait espérer, il y a une dizaine de jours, une lettre contenant un mot de sympathie pour la Ligue allemande des Droits de l'Homme.

Rien n'est venu.

Je ne puis que vous exprimer ma douleur de voir le Gouvernement de la République reculer devant un geste qui lui ferait honneur.

C'était la moindre réparation de l'outrage fait à des hommes qui n'ont pas hésité, dans leur pays, à tenir tête à l'opinion nationaliste.

Le 30 septembre, notre président recevait de M. Painlevé la lettre que voici :

J'ai l'honneur de vous adresser les explications précises qui suivent, au sujet de l'incident de « la couronne allemande », explications qui confirment celles que je vous ai déjà fournies oralement. Si je vous les transmets si tard, c'est qu'étant à Genève au moment où les faits se sont produits, j'ai eu besoin d'un peu de temps pour les reconstituer exactement.

Durant les travaux du Congrès de la Paix, la Ligue allemande des Droits de l'Homme — qui depuis des années combat si courageusement, et en bravant bien des risques, pour le rapprochement de nos deux peuples — avait déposé sur la tombe du Soldat Inconnu, comme un hommage symbolique, une couronne aux couleurs de la République allemande.

L'acte, une fois accompli, fut relaté quelques heures après par les journaux ; un petit groupement d'anciens combattants, interprétant mal la généreuse pensée qui avait inspiré la Ligue, se présenta à deux reprises dans l'après-midi chez le commissaire de police dont dépend l'Arc de Triomphe, et protesta violemment contre la présence des couleurs allemandes.

des sur la tombe du Soldat Inconnu, exigeant qu'elles fussent enlevées sans délai.

Le Commissaire, n'ayant point d'ordre du gouvernement (car celui-ci n'avait reçu aucun avis de la Ligue des Droits de l'Homme), se borna à calmer ses interlocuteurs.

Après la nuit venue, conformément à la règle générale, toutes les couronnes déposées dans la journée furent enlevées et parmi elles la couronne allemande. Aucun communiqué officiel ou officieux ne fut adressé aux journaux par le gouvernement ou une autorité quelconque. Les notes tendancieuses parues dans la presse proviennent d'initiatives privées, probablement de celles qui s'étaient manifestées au commissariat.

J'espère, mon cher Président, que ces explications mettront fin à tout malentendu que le gouvernement serait le premier à regretter...

### L'Affaire Cornette

*Depuis 1918, nous avons fait maintes démarches en vue de faire réviser la condamnation dont fut frappé, au début de la guerre, le lieutenant Cornette, aujourd'hui instituteur à Paris. Notre demande de révision fut rejetée. Après un nouvel examen du dossier, nous l'avons reprise le 26 août dernier en ces termes :*

#### A Monsieur le Ministre de la Justice

Nous avons eu l'honneur d'appeler votre attention sur une demande formée par M. Cornette, demeurant à Paris, 110 bis, rue de Crimée, en réformation d'un jugement prononcé contre lui le 10 décembre 1914 par le Conseil de guerre permanent de la place de Toul.

Cette demande a donné lieu à une enquête et à la date du 17 novembre 1924 (Direction des Affaires Criminelles, premier bureau, n° 51, R. L. 7787) vous avez rejeté cette requête pour les motifs suivants : « Le résultat des explications de l'ex-sergent Laurenton, qu'il n'est pas en mesure de fournir d'indications précises au sujet du chef d'abandon de poste retenu et qui, d'ailleurs, est seul discuté par le requérant. »

Nous avons repris l'examen de l'affaire et nous sommes convaincus que ces deux considérations ne sauraient être retenues.

Tout d'abord, il est matériellement inexact de dire que M. Cornette ne discute que le chef d'accusation concernant l'abandon de poste ; au contraire, dans sa requête il discute avec la plus grande précision les deux autres chefs, à savoir la désertion en présence de l'ennemi et l'abstention de se rendre au poste.

D'autre part, M. Laurenton, qui appartenait à la même compagnie que M. Cornette a été très catégorique en ce qui concerne le rôle de M. Cornette le jour où se sont passés les faits auxquels on a voulu attribuer le caractère d'abandon de poste. M. Laurenton, dans sa déposition a déclaré textuellement :

« Le 20 septembre 1914, nous nous trouvions déployés en ligne de section sur la lisière nord de la forêt de Puvénelle et face à l'ennemi ; rien d'anormal ne s'est passé pendant cette journée ; le lieutenant Cornette a maintenu sa section sous un violent bombardement qui démoralisait les hommes d'autant plus que nous nous trouvions sans soutien d'artillerie et que ce n'était que la deuxième fois que nous allions au feu », et un peu plus loin, M. Laurenton ajoute : « La position était tellement critique que le lieutenant Devernois, dont la bravoure est incontestable, m'a déclaré que ce n'était pas une bataille, mais un massacre. »

Au cours de sa déposition, M. Laurenton a affirmé qu'au moment du repli, le bataillon était soumis à un feu d'artillerie de tous calibres très intense, que les bruits d'ordre de repli et d'ordre de battre en retraite circulaient dans les rangs des hommes.

Toute la déposition de M. Laurenton est très nette en ce sens et il n'a fait d'ailleurs que confirmer la déclaration qu'il avait déjà fournie au mois de décembre 1922 sur les faits qui se sont passés à la date du

20 septembre 1914 et que nous joignons à la présente lettre.

A la vérité, la déposition de M. Laurenton qui se trouve au dossier contient la phrase suivante : « Je ne puis spécifier les circonstances directes qui ont motivé le repli reproché au lieutenant Cornette le 20 septembre 1914. »

Mais le mot « ne » qui se trouve dans cette phrase n'a été placé ici que par suite de l'erreur d'une copiste.

M. Laurenton se rendait tellement compte des circonstances qui ont motivé le repli reproché au lieutenant Cornette le 20 septembre 1914, qu'immédiatement après avoir prononcé la phrase : « Je puis spécifier les circonstances (et non « je ne puis spécifier les circonstances », il a ajouté : « Oui, je puis affirmer qu'au moment du repli mon bataillon était soumis à un feu d'artillerie de tous calibres très intense ; » il n'aurait évidemment pas parlé ainsi et il ne se serait pas servi de l'affirmation « oui » si, à la minute précédente, il avait dit qu'il ne pouvait spécifier les circonstances du repli du 20 septembre 1914.

D'autre part, nous vous transmettons les déclarations de M. Chevet, ex-caporal au 167<sup>e</sup> demeurant actuellement à Argenteuil, 45, rue Nationale, et qui, le 20 septembre, se trouvait sous les ordres du lieutenant Cornette. Il explique d'une façon claire et précise que l'après-midi du 20 s'est terminée par un véritable massacre des compagnies attaquantes qui, à peine déployées, étaient touchées par l'artillerie et les mitrailleuses. Il ajoute que l'attitude du lieutenant Cornette fut des plus calmes et qu'il fit tout son possible pour maintenir ses hommes en place : « Je puis affirmer, dit M. Chevet, de la façon la plus formelle, que le lieutenant Cornette ne donna pas d'ordre de repli, qu'il n'eut rien pu faire pour maintenir ses hommes davantage, les choses se seraient passées exactement de la même façon avec tout autre chef. »

Enfin, M. Chevet fait le plus grand éloge du caractère de M. Cornette qui savait conduire sa section avec fermeté et qui s'était déjà distingué par son attitude courageuse, notamment dans l'affaire de Dieulouard.

En définitive, le rejet de la demande en réformation ne repose que sur des erreurs qu'il nous a été facile de dissiper et nous sommes persuadés qu'un nouvel examen du dossier de l'affaire et des pièces que nous avons l'honneur de joindre à la présente lettre vous permettra de transmettre le dossier à la Chambre des mises en accusation compétente.

### Le Syndicat des Commissaires de Police

#### A M. le Ministre de l'Intérieur

Les commissaires de police viennent de fonder un syndicat, vous ne l'ignorez pas ; nous venons le recommander à votre sollicitude républicaine.

De tous les groupements professionnels, il est sans doute le plus jeune ; ce fait lui ferait déjà mériter votre sympathie, si nous n'éprouvions la crainte que quelque malentendu entre lui et vous n'en gêne l'expression. Que des commissaires de police demandent un abri, une défense, un programme d'action à une loi qui n'a paru jusqu'à ces temps derniers n'appeler à elle que les manuels, l'initiative a pu provoquer quelque surprise ; et cette surprise a été réelle autour de vous, croyons-nous, si disposé fut-on, parmi vos plus hauts collaborateurs, à ne point suspecter les intentions d'hommes dont les sentiments de discipline sont indéfectibles.

À peine nommé, le bureau du syndicat a tenu à affirmer le respect hiérarchique et l'attachement professionnel des nouveaux syndiqués ; il n'y a qu'à prendre acte d'une déclaration dont nulle arrière-pensée ne saurait diminuer l'importance à vos yeux, ni à ceux de M. le Directeur de la Sûreté Générale.

La Ligue des Droits de l'Homme a favorisé, dès ses débuts, vous ne l'ignorez pas, le mouvement

syndical pour des raisons de principes, mais aussi pour des raisons de fait, pour les plus décisives des raisons de fait, et ces raisons nous les avons trouvées dans les dossiers des initiateurs du mouvement, de tous les initiateurs du syndicalisme administratif : c'étaient leurs notes. Tous ces initiateurs étaient exceptionnellement bien notés.

Ce n'était pas le hasard qui avait amené cette concordance, mais une sympathie de gens d'ordre pour une forme d'ordre venant à eux avec tous les prestiges du plus extraordinaire enthousiasme. Les efforts de la Fédération des fonctionnaires pour aménager de mieux en mieux, sans heurt, les services publics attestent que ces traditions, amies du bien public, ne sont pas éteintes ; et l'accession des Commissaires de police à cette forme d'action ne fait que les préciser d'une façon qui ne pourra être que favorable aux efforts du grand groupement dont ils partageront sinon les responsabilités, du moins les nobles ambitions réformatrices.

(25 septembre 1925.)

### L'ambassade de Russie a-t-elle été pillée ?

Le 16 juin, nous avons adressé au président du Conseil la lettre que voici :

#### A Monsieur le Président du Conseil

Le journal *Les Amitiés Nouvelles*, organe de la Société des Nouvelles amitiés franco-russes, que préside M. Ch. Gide, a publié, cette note, dans son numéro du 28 août 1924 :

Nous avons été les premiers, et aussi bien à peu près les seuls, à protester ici contre le cambriolage de l'Ambassade de Russie à Paris.

Au mépris de tout droit, d'anciens fonctionnaires des Affaires étrangères russes ont abusé d'une tolérance du Gouvernement français pour détourner tous les meubles et documents offrant un intérêt ou représentant quelque valeur commerciale.

Nos protestations n'ont pas été sans effet, puisque M. Herriot, président du Conseil, a donné des instructions pour qu'on mette enfin un terme à des actes que nous n'hésitons pas à qualifier, en français, de vols.

Si nous en croyons ce journal, votre honorable prédécesseur M. Ed. Herriot aurait adressé le télégramme ci-après au Commissaire des Affaires étrangères à Moscou :

A mon retour à Paris, je m'occuperai de la question des archives de l'Ambassade russe.

J'ai déjà donné les instructions nécessaires pour que cette question soit examinée et réglée en rapport avec les exigences du droit international.

Est-ce qu'il y a eu « pillage » des archives de l'ancienne ambassade russe ? Nous l'ignorons absolument ; mais, ce qui est certain, c'est que ce journal l'affirme et que l'ancien premier secrétaire de l'Ambassade russe, M. Voline, a adressé la lettre suivante à un membre de la section Monnaie-Odéon de la Ligue des Droits de l'Homme qui l'a publiée dans son B. O. du 30 avril 1925 :

A votre question concernant le « pillage » de l'ambassade des Soviets à Paris, nous nous empressons de vous répondre en vous donnant les détails suivants :

Il est exact que les représentants des Soviets, en reprenant l'Ambassade, ont signé un inventaire qui leur a été présenté par l'ancien personnel.

Nous croyons cependant utile d'ajouter que cet inventaire détail de l'année 1920 et qu'ainsi, nous ne sommes pas en mesure de nous rendre compte de ce qui s'est passé avec le matériel de l'Ambassade entre les années 1914 et 1920. Mais, par contre, nous pouvons affirmer que les archives de l'ancienne ambassade de Russie, ont été bel et bien « pillées ». La plupart des cartons, portant encore les dates des années pendant lesquelles M. Maklakoff siégeait rue de Grenelle, ont été trouvés complètement vides de tout leur contenu. D'autre part, les archives de la police secrète qui avaient été déposées par une commission ad hoc, dans une chambre fermée à clef et scellée, ont disparu complètement, comme l'ont constaté les camarades Posner et Lewinski, membres de ladite Commission, dans une lettre adressée par eux à M. Maklakoff qui était bien informé de l'état des dites archives.

Comme vous voyez, ce n'est pas sans raison que « Les Amitiés Nouvelles » ont parlé de « pillage » dans l'ambassade de Russie à Paris.

Un délit de « cambriolage », donc un vol avec violence, a-t-il été commis à l'ambassade russe, sur notre territoire ?

Une enquête s'impose, le principe de l'exterritorialité des ambassades n'étant pas applicable en matière de délit ou de crimes. Si l'y a eu délit, y a-t-il eu information policière ou instruction judiciaire ? Et s'il y a eu information ou instruction, quel en a été le résultat ? Et si le résultat, dans le cas où il y aurait eu information, a confirmé les affirmations ci-dessus rappelées, quelles raisons de droit ou de fait ont permis le classement de l'affaire ?

Il s'agit vraisemblablement d'un délit policier, et il est à craindre même qu'il y ait eu complicité entre l'ancienne et la nouvelle polices pour faire disparaître des témoignages gênants ; nous n'en croyons pas moins devoir intervenir, pour l'honneur de notre régime.

(16 juin 1925.)

Nous avons reçu la réponse suivante :

Faisant état d'une information parue dans les « Amitiés nouvelles » et d'une lettre dans laquelle M. Voline s'était plaint de détournements dont aurait été l'objet une partie des archives de l'ambassade de Russie, vous avez bien voulu me demander si les autorités judiciaires françaises étaient intervenues et dans l'affirmative, quel avait été le résultat de leur action.

Les griefs dont M. Voline a entretenu la Ligue des Droits de l'Homme portent sur des faits qui, s'ils étaient prouvés, seraient purement d'ordre intérieur russe.

Si je me réfère aux termes de la lettre de M. Voline, il ne pourrait, en effet, s'agir ni d'un « cambriolage » ni d'un « vol avec violence », ainsi que vous paraissez le penser, mais bien d'un abus de confiance qui, commis à l'intérieur de l'ambassade de Russie par des agents de l'Etat russe sur des objets dont ils avaient régulièrement la garde, ne peut à aucun degré relever de notre juridiction.

Les autorités françaises n'ont donc pas à rechercher si des détournements ont été commis et encore moins, au cas où des faits de cette nature seraient parvenus à leur connaissance, à prendre l'initiative de poursuites. Le principe même de l'exterritorialité des ambassades s'y opposerait. C'est précisément au cas où l'autorité territoriale évoquerait de son propre chef les délits commis à l'intérieur d'une ambassade qu'elle commettrait un abus. Ce serait de sa part empiéter sur la souveraineté d'une autre puissance.

Le gouvernement français n'avait donc pas qualité pour veiller à la conservation des archives à l'intérieur de l'ambassade de Russie ; son devoir était purement et simplement de les protéger contre les tentatives provenant de l'extérieur et d'en respecter l'inviolabilité. Il n'a pas failli à cette tâche. Je ne puis d'ailleurs m'empêcher de rappeler à cette occasion que notre ambassade à Pétersbourg n'a pas été l'objet de la même protection et que les archives qu'elle contenait ont été mises au pillage.

### Pour Unamuno

#### A M. le Ministre de l'Intérieur

Nous sommes informés que M. Miguel de Unamuno, ancien recteur de l'Université de Salamanque (Espagne), réfugié à Hendaye (Basses-Pyrénées), a reçu du préfet de ce département l'ordre de rechercher, à l'exclusion de la région pyrénéenne, une résidence dans une localité de l'intérieur, pour éviter tout incident « susceptible de nuire aux bons rapports existant entre la France et l'Espagne ».

Nous sommes dans l'obligation de protester énergiquement contre une pareille mesure, qui emprunte à la personnalité de la victime un caractère de particulière gravité.

Ne voulant pas servir sans conviction un gouvernement sans grandeur, M. de Unamuno, chassé de sa patrie, est venu s'asseoir à notre foyer, sur le versant français du pays basque, dont il est originaire et où il a pu trouver, au milieu d'amis d'enfance, des facilités d'existence, qui atténuent les rigueurs de son exil.

Nous devons respecter cet exil.

En dépit des craintes de ses adversaires, ce vieillard paisible n'est nullement une cause de trouble pour l'ordre public ; il ne menace, ni ne complotte et ne constitue pour quiconque un danger.

Notre pays s'honore de donner asile à tous les proscrits : Miguel de Unamuno doit demeurer sur cette terre de liberté, dans le lieu même qu'il a choisi.

Et d'ailleurs, l'Espagne, si soucieuse aujourd'hui de sa propre sécurité, n'a-t-elle pas autrefois, dans cette même région, recueilli et abrité des réfugiés français, notamment en 1899 et en 1918, dont pouvait prendre ombrage notre Gouvernement ?

M. de Unamuno est à Hendaye où il est décidé à demeurer, fussent nos groupements l'y aider, malgré les ordres du Directoire, que votre police s'est complue à transmettre.

Il nous suffit de l'aventure coûteuse dans laquelle le gouvernement des Présides a entraîné inconsidérément nos contingents marocains, sans associer nos préfets, sur le continent, à une besogne qui ne leur convient pas.

En vous faisant connaître notre sentiment à cet égard, nous avons l'honneur de vous demander instamment de ne pas donner suite à la mesure précédemment envisagée, sous peine de complications dont votre administration garderait toute la responsabilité.

(16 septembre 1925.)

## Autres interventions

### COLONIES

#### Djibouti

**Employés recrutés sur place.** — Des maisons françaises de Djibouti employant du personnel français prennent soin de spécifier que ces employés n'ont droit ni au rapatriement, ni aux congés accordés par l'Administration aux fonctionnaires.

Nous avons demandé que le personnel des Compagnies privilégiées ou subventionnées par l'Etat bénéficie de ces avantages qui ont d'ailleurs été réglementés par la loi du 27 décembre 1890 applicable à l'Indochine seulement.

Notre première démarche date du 13 juin 1921. Le 17 novembre dernier, le ministre des Colonies nous faisait connaître par la voie du *Journal Officiel* (réponse à une question écrite posée le 4 novembre par M. Marius Moutet) qu'il avait ouvert une enquête sur l'opportunité de promulguer cette loi dans toutes nos possessions d'outre-mer.

Nous avons été informés que la loi allait être promulguée.

#### Indochine

**Avocats-défenseurs** (Statuts des). — Nous avons adressé au ministre des Colonies, la lettre suivante :

A la suite d'un recours formé par un avocat-défenseur de l'Indochine, contre un arrêté du gouverneur général de cette colonie le suspendant de ses fonctions (*Cahiers* 1924, p. 92), vous nous avez fait connaître que ce recours était irrecevable, l'art. 11, § 3, du décret du 30 avril 1911, relatif à l'exercice de la profession d'avocat-défenseur en Indochine, n'ouvrant, en effet, le recours du Ministre que contre les arrêtés du gouverneur général qui ont prononcé la destitution.

Il s'ensuit, que, dans l'échelle des peines, les sanctions

inférieures à la destitution sont prononcées sans appel par le chef de la colonie.

Il y a là une diminution des garanties de celui qui est frappé, constituant réellement un abus.

Il n'est pas possible que l'arbitraire du chef du territoire s'exerce sans contrôle à l'égard de ses administrés et qu'il dispense les peines en statuant souverainement.

Nous avons donc l'honneur de vous prier d'examiner la possibilité de mettre à l'étude la revision du décret organique du 30 avril 1911 en vue de la sauvegarde des droits des avocats-défenseurs.

#### Martinique

**Lagrosilière** (Régime politique). — A la suite d'incidents électoraux, plusieurs personnes dont M. Lagrosilière, ancien député, avaient été emprisonnées à Port-au-Prince. On nous signalait que ces détenus avaient été mis au régime du droit commun. Nous avons protesté le 3 juillet contre cette mesure, les faits incriminés ayant un caractère nettement politique.

Le ministère des Colonies s'est immédiatement renseigné ; il nous a assuré que M. Lagrosilière et ses codétenus bénéficiaient d'un régime spécial et qu'il avait donné des ordres pour que ce régime soit exactement le même que celui qu'on applique dans la métropole aux détenus politiques.

#### Océanie

**Accidents du travail** (Promulgation de la loi). — Sur la demande de notre Section de Papeete, nous avons demandé au ministre des Colonies, le 9 janvier 1924, de rendre applicable à nos possessions d'Océanie la législation sur les accidents du travail.

Le 8 août, le ministère nous informait que le gouverneur des Etablissements français d'Océanie attendait, pour faire des propositions au département, qu'un décret soumis au Conseil d'Etat et étendant cette même législation aux vieilles colonies soit devenu définitif.

Nous apprenons que ce décret sera prochainement examiné par la Haute Assemblée. Il ne restera plus qu'à la rendre applicable à l'Océanie.

### GUERRE

#### Justice militaire

**Goldsky, Landau, Marion.** — Nos lecteurs savent que Goldsky, Landau et Marion, dont le pourvoi en revision est à l'instruction, ont bénéficié en août 1924 d'une suspension de peine. Mais cette mesure qui ne les rétablissait pas dans la plénitude de leurs droits et qui pouvait à chaque instant être révoquée, ne leur permettait pas d'exercer librement les professions de leur choix.

Aussi, dès novembre 1924, avions-nous demandé que le bénéfice de la grâce amnistiant leur fût octroyé. (*Cahiers*, 1924, p. 627.)

Nos démarches pressantes et répétées ont eu enfin raison de la mauvaise volonté des bureaux du ministère de la Guerre, et le 20 août dernier, un décret du Président de la République accordait la remise de l'entier restant des peines prononcées le 15 mai 1913 contre Goldsky, Landau et Marion.

### INSTRUCTION PUBLIQUE

#### Tunisie

**Instituteurs détachés** (Retraite des). — Le 15 septembre 1924, la Ligue a signalé au ministre de l'Instruction publique la situation, au point de vue de la retraite, des instituteurs et des institutrices du cadre métropolitain détachés dans les pays de protectorat, notamment en Tunisie.

Cette situation est exposée dans un rapport établi par le Comité des retraites en Tunisie ; nous avons soumis ce rapport à l'attention du ministre.

Les intéressés se plaignent notamment du sort qui leur est fait par l'article 5 du décret du 4 février 1906, aux termes duquel les retenues en vue de la retraite, « ne peuvent en aucun cas être supérieures à celles qui portent sur le traitement de la classe dans laquelle sont rangés les instituteurs et les institutrices au moment de leur détachement ».

Les avancements successifs et les indemnités afférentes dont peuvent ultérieurement bénéficier ces agents semblent ainsi ne pas être pris en considération pour le calcul du taux de la retraite.

C'est un préjudice causé au personnel détaché en Tunisie et dans les pays de protectorat, alors que les instituteurs maintenus en service dans la métropole recueillent, comme il est rationnel d'ailleurs, le bénéfice des avancements qui leur sont conférés.

Nous avons prié le ministre d'examiner la possibilité d'accueillir le vœu des fonctionnaires intéressés, qui ne constitue qu'un retour au droit commun.

#### PRESIDENCE DU CONSEIL

##### Alsace-Lorraine

**Jury.** — Le 21 août 1925, nous avons adressé au président du Conseil la lettre que voici :

La Section de Strasbourg de la Ligue des Droits de l'Homme, signale que, lors d'un procès récent, une peine excessive a été prononcée parce que ces jurés comprenaient insuffisamment le français pour suivre les débats. Ainsi il peut arriver que des accusés traduits en Cour d'assises dans nos trois départements recouvrés soient jugés par des jurés dont quelques-uns ne comprennent pas les débats ou ne les comprennent qu'imparfaitement.

Une telle situation mérite, croyons-nous, M. le Ministre, de retenir votre attention. Nous nous permettons de vous la signaler, en vous demandant de vouloir bien examiner s'il ne conviendrait pas de prendre des mesures pour y remédier.

D'après l'art. 4 de la loi du 21 novembre 1872 « ne peuvent être jurés... ceux qui ne savent pas lire et écrire en français ».

S'il existe des difficultés pour constituer un jury dont tous les membres comprennent parfaitement le français, ne pourrait-on pas faire traduire les débats par un traducteur officiel.

\*\*\* Mme Faure, institutrice en congé, demandait son admission de toute urgence à la retraite, en vertu de la nouvelle loi du 17 avril 1924. Atteinte de tuberculose, comptant vingt-cinq années de services, Mme Faure était dans l'impossibilité d'assurer ses fonctions. — Satisfaction.

\*\*\* M. Echilley avait été, le 10 mars 1922, condamné à 7 ans de réclusion et 5 ans d'interdiction de séjour pour desertion à l'étranger en temps de paix sur un territoire en état de siège. M. Echilley avait toujours eu une conduite excellente ; il n'avait déserté que pour aller voir sa mère malade. — Une remise de quinze mois lui est accordée.

\*\*\* M. Porini, d'origine italienne, qui avait dû quitter son pays en raison de la situation politique, résidait en France depuis 1923 et travaillait régulièrement comme mécanicien ; il demandait la levée d'un arrêté d'expulsion pris contre lui. — Il l'obtint.

\*\*\* M. Bory demandait en vain que son fils, soldat à la 4<sup>e</sup> compagnie d'aviation, actuellement à l'hôpital Desgenettes à Lyon, lui fût confié jusqu'au jour où il serait appelé devant un conseil de réforme. — Satisfaction.

\*\*\* Versé depuis six mois, en raison de sa bonne conduite, dans la section d'amendement, le soldat Louis C..., du 5<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère à Gabès, avait fait trois demandes pour être réintégré dans un corps métropolitain. — Satisfaction.

\*\*\* M. Larose, ancien brigadier au 5<sup>e</sup> groupe d'artillerie de campagne, demandait en vain la remise de son titre de pension. — Satisfaction.

\*\*\* Depuis 1919, M. B... Rachilde ne pouvait obtenir sa solde pour deux mois de congé et ses primes de démobilisation. — Il les a touchés.

\*\*\* M. Vichnia, de nationalité russe et résidant en France depuis 1913, demandait sa naturalisation. — M. Vichnia, dont le casier judiciaire est intact et qui doit épouser une Française, obtint satisfaction.

\*\*\* M. Ohl, détenu depuis huit ans dans les bagnes d'Afrique, père de famille, âgé de 42 ans, atteint d'une hernie double, demandait une mesure de clémence. — Une remise sa peine de deux ans lui est accordée.

\*\*\* M. Follenbach, originaire de Crefeld (Rhénanie), sollicitait son accession à la qualité de citoyen français. Il s'était fixé en France depuis 1905, s'était engagé en 1914 à la Légion étrangère, réformé, il s'était adonné à des recherches scientifiques qui lui avaient valu les félicitations du Ministre de la Guerre. — La naturalisation lui est accordée.

## ACTIVITÉ DES FÉDÉRATIONS

### Nord

27 septembre. — Les Sections de la Ligue des Droits de l'Homme, dans le département du Nord, ont tenu leur Congrès fédéral à Lille, sous la présidence de M. Henri Guernut.

Le rapport moral constatait que la Fédération avait, depuis 1922, triplé l'effectif des ligueurs et des Sections.

La discussion fut particulièrement chaude. Le président de la Section de Douai ayant déposé une motion de blâme contre le Comité Central, pour son attitude dans l'affaire du Maroc, M. Guernut défendit chaleureusement ses collègues, et la question préalable fut votée à l'unanimité des sections moins une, celle de Douai.

A midi et demie, la municipalité de Lille avait organisé, en l'honneur des congressistes, une brillante et cordiale réception. M. Collier, président de la Fédération, M. Philippeau, président de la Section, M. Salengro, maire de Lille, firent des discours applaudis.

M. Guernut fit l'éloge de l'ancien maire, M. Delory, « âme ardente que disciplinait un esprit modéré », et du nouveau maire, M. Salengro, « esprit modéré qu'entraîne une âme ardente ». Il félicita la municipalité d'unir harmonieusement l'esprit de raison et l'esprit de révolution ; il exalta ce qu'il a appelé les vertus théologales de Lille : la hardiesse dans l'idée, la sagesse dans l'action.

## ACTIVITÉ DES SECTIONS

### Belvès (Dordogne).

14 septembre. — La Section regrette que le conflit marocain n'ait pu être évité et souhaite que le gouvernement actuel réussisse à mettre fin rapidement à cette expédition dont le développement inquiète à bon droit l'opinion publique.

### Ganna (Landes).

30 août. — La Section exprime à M. Ferdinand Buisson sa respectueuse sympathie. Elle demande : 1<sup>o</sup> que les sénateurs soient élus au suffrage universel ; 2<sup>o</sup> que la durée du mandat soit ramenée à six ans avec renouvellement par moitié tous les trois ans ; 3<sup>o</sup> que les parlementaires, sauf excuses valables, soient contraints à assister aux séances ; 4<sup>o</sup> que l'école unique soit réalisée ; 5<sup>o</sup> que l'on fasse l'éducation civique de la femme avant de lui accorder le droit de vote ; 6<sup>o</sup> que l'impôt sur le chiffre d'affaires soit supprimé ; 7<sup>o</sup> que le prix des « Cahiers » soit réduit à 0 fr. 25 pour tous les ligueurs.

### Charon (Charente-Inférieure).

20 septembre. — La Section émet le vœu que nos dirigeants fassent le nécessaire pour arrêter la tuerie marocaine et pour qu'aucune goutte de sang ne soit versée inutilement. Elle adresse ses chaleureuses félicitations à M. Paul-Boncour pour son magnifique exposé au Conseil de la Société des Nations.

### Chevry (Loiret).

Septembre. — La Section déplore les guerres de Syrie et du Maroc qui attristent tous les républicains.

### Condé-en-Brie (Aisne).

13 septembre. — La Section remercie M. Douceldame, président de la Fédération, de son exposé précis sur l'origine et l'œuvre de la Ligue. Elle exprime sa reconnaissance à MM. Buisson et Guernut. Elle espère que la Ligue saura agir auprès du Gouvernement pour que soient respectés les droits de milliers de sinistrés des régions libérées et pour que la guerre du Maroc ne dure pas une heure de plus que ne l'exige la sécurité de nos colons. Trente adhésions.

### Dreux (Eure-et-Loire).

Septembre. — La Section demande : 1<sup>o</sup> que le Gouvernement mette fin le plus tôt possible à la guerre du Maroc ; 2<sup>o</sup> que le gouverneur militaire du Maroc soit remplacé par un gouverneur civil ; 3<sup>o</sup> que le gouvernement prenne des mesures pour enrayer la hausse du coût de la vie et pour que chacun paye des impôts selon ses disponibilités ; 4<sup>o</sup> que le scrutin d'arrondissement soit rétabli ; 5<sup>o</sup> que la Chambre reste fidèle au Cartel et à la politique du 11 mai ; 6<sup>o</sup> que les conseils de guerre soient suppri-

més ; 7° que les sursis d'incorporation soient supprimés aux étudiants jusqu'à la fin de la guerre, excepté aux fils de veuves de guerre et à ceux ayant un frère tué à l'ennemi ; 8° qu'une enquête soit faite sur les responsabilités de la guerre marocaine.

#### Givors (Rhône).

12 septembre. — La Section félicite le Comité Central pour son action incessante en faveur de la réparation des injustices. Elle demande que le gouvernement fasse la lumière complète sur les origines de la guerre et s'efforce de conclure le plus tôt possible une paix durable. Elle approuve le projet de M. Van Hoesserlande pour la limitation des bénéfices en vue de diminuer la cherté de la vie.

#### Guisse (Aisne)

23 août. — Sous la présidence de M. Ancelin, président, notre secrétaire général, M. Guernut, fait une causerie sur la Ligue et les événements actuels; il s'explique en particulier sur la justice fiscale, sur les événements d'Allemagne et sur la guerre au Maroc.

#### Hangest-sur-Somme (Somme)

9 août. — A l'issue d'une conférence de M. Bertaux sur « l'action de la Ligue et l'éducation de la démocratie », une nouvelle Section est constituée. Elle adresse à M. Ferdinand Buisson ses hommages respectueux et ses chaleureuses félicitations.

16 septembre. — La Section demande à l'unanimité qu'une loi intervienne pour rendre le vote obligatoire, avec sanctions contre les abstentionnistes.

#### Herimoncourt (Doubs).

10 septembre. — Sous la présidence de M. Péronne, député, M. Pierre Gueult, président de la Fédération du Loiret, expose l'action de la Ligue. A l'issue de la conférence, une Section est créée. Les nouveaux ligueurs s'engagent à faire une active propagande en faveur de la Ligue et acclament le Comité Central en la personne de M. Buisson. Nombreuses adhésions.

#### Jarnac (Charente).

19 septembre. — La Section demande : 1° que soit insérée dans nos lois une disposition prévoyant l'arbitrage obligatoire en matière de grèves et des pénalités sévères contre toute personne qui prononce des renvois et des mutations ; 2° qu'on pratique une politique fiscale demandant des ressources surtout grâce aux impôts directs ; 3° que la politique du Gouvernement soit celle du cartel des gauches ; 4° que les Chambres votent au plus tôt une loi obligeant les Compagnies d'assurances à subvenir aux frais nécessités par l'entretien des Compagnies et des caisses de secours des sapeurs-pompiers ; 5° que le Gouvernement soit invité à conclure la paix au Maroc dès que l'action militaire nous aura assurés les avantages antérieurement acquis et la sécurité de nos nationaux.

#### Lahastide-Rouairoux (Tarn).

14 septembre. — La Section demande qu'une enquête soit ouverte sur les origines de la guerre au Maroc. Elle demande au gouvernement de mettre fin à la guerre le plus tôt possible. Elle demande aussi que le prélèvement sur le capital soit voté au plus tôt afin que l'Etat ait les ressources nécessaires pour la mise en application de la loi sur les assurances sociales.

#### Lyon (Rhône).

23 mars. — La Section approuve à l'unanimité une lettre de M. Guélant demandant à la Ligue d'exiger la révision du traité de Versailles, dont A. France a dit si justement : « Ce n'est pas un traité de paix, c'est la continuation de la guerre ». Le traité de Versailles divise les peuples en deux catégories : les exploités et les exploités et rend impossible le rétablissement de la paix. M. Guélant estime que ce ne sont pas seulement les articles 228 et 231, mais le traité tout entier qu'il faudrait réviser ; que c'est à la Ligue des Droits de l'Homme qu'il convient de réclamer cette révision en rappelant l'idéal des révolutionnaires de 1789 : détruire toutes les iniquités nées de la violence, s'efforcer de faire régner la justice et le droit sur toute la terre.

#### Marans (Charente-Inférieure).

12 septembre. — La Section souscrit une somme de 50 francs pour l'érection à Pons d'un monument à M. Emile Combes. Nouvelles adhésions.

#### Marseille (Bouches-du-Rhône).

16 septembre. — La Section estime de son devoir de soutenir le docteur Platon pour qu'il obtienne une réhabilitation judiciaire publique qui lui rendra l'honneur et le

replacera dans toutes les fonctions qu'il assumait. Elle demande au Comité Central et à toutes les Sections de la Ligue d'apporter au docteur Platon tout leur concours pour cette œuvre de justice et de réparation.

#### Merville (Nord).

1<sup>er</sup> septembre. — La Section estime : 1° que le transfert à Hazebrouck de l'école supérieure établie à Merville en 1911 est une injustice très préjudiciable à la population de Merville ; 2° qu'il y a lieu de réclamer justice par tous les moyens légaux.

#### Montsauche (Nièvre).

20 septembre. — M. Ledraprier, président de la Fédération de la Nièvre, fait une conférence sur l'œuvre de la Ligue. Nouvelles et nombreuses adhésions.

#### Roussines (Charente).

13 septembre. — Réunion publique et contradictoire avec le concours de M. René Goumin. Vingt nouvelles adhésions.

#### Saint-Jean-de-Liversay (Charente-Inférieure).

13 septembre. — La Section décide de confier à quelques membres l'étude du projet de M. Van Hoesserlande sur le contrôle des bénéfices. Elle demande que le nombre des délégués sénatoriaux soit proportionnel au nombre des habitants.

#### Saint-Péray (Ardèche).

20 septembre. — La Section, après avoir entendu son président, M. Aimé et M. Halphen, sur la guerre marocaine, émue du geste stupide qui a suivi le dépôt, sur la tombe du soldat inconnu, d'une couronne de la Ligue allemande des Droits de l'Homme, proteste énergiquement contre ce geste. Elle demande à M. Painlevé qu'une enquête soit faite pour en déterminer les responsabilités. Elle adresse au président du Conseil, l'hommage de son admiration pour le concours qu'il vient d'apporter à l'œuvre de paix qu'est la Société des Nations.

#### Saint-Valery-en-Caux (Seine-Inférieure).

20 septembre. — M. Muller, président d'honneur de la Section, fait un rapide, mais clair tableau de la situation politique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

#### Saint-Yzan-de-Soudiac (Gironde).

3 septembre. — La Section adresse un souvenir ému à toutes les victimes de la guerre du Maroc. Elle invite les commissaires envoyés sur place à poursuivre leurs investigations sur le ravitaillement et l'administration des troupes. Elle demande que des pourparlers de paix soient engagés le plus rapidement possible pour mettre un terme à la tuerie marocaine ; que les responsabilités soient établies ; que soit surveillée la fabrication du matériel de guerre et que les profiteurs soient poursuivis avec la dernière énergie.

#### Toulon (Var).

26 août. — M. Camin, secrétaire de la Fédération nationale des coopératives de consommation, fait une remarquable conférence sur les causes économiques de la guerre. A l'issue de la conférence, les ligueurs souscrivent 50 fr. en faveur des grévistes des banques.

#### Varennes-sur-Allier (Allier).

6 septembre. — La Section adresse ses félicitations à M. Buisson et à M. Guernut pour leur action énergique en faveur de la justice. Elle remercie M. Klemoczynski, pour sa conférence. Elle proteste : 1° contre une illégalité commise à Varennes lors des élections ; 2° contre l'arbitraire dont a été victime le soldat Deoluz de Cusset. Elle demande : 1° de hâter la réalisation de l'école trique ; 2° un contrôle sévère de l'enseignement privé ; 3° le rétablissement du sursis d'arrondissement ; 4° l'accélération des réformes sur les assurances sociales ; 5° la nomination des sénateurs par le suffrage universel ; 6° la répression des menées portant atteinte à la République ; 7° une imposition sur les fortunes acquises et un impôt supplémentaire sur les fortunes acquises pendant la guerre. Elle souhaite la formation d'une Fédération départementale.

#### Vitry-le-François (Marne).

17 septembre. — La Section remercie le Comité Central des démarches qu'il a faites pour la réhabilitation du docteur Forlor. Elle s'étonne que la même mesure n'ait pas été étendue à MM. Thirion et Grange. Elle demande au Comité Central d'intervenir pour leur faire accorder réparation.

## CORRESPONDANCE

## Une lettre de Jacques Landau

Paris, le 6 septembre 1925.

MON CHER GUERNUT,

Sur la proposition du président du Conseil, ministre de la Guerre, M. le Président de la République a signé un décret en date du 20 août m'accordant le bénéfice de la grâce amnistiante.

Il y a quinze mois, j'écrivais du fond de ma prison à mon avocat et ami Fernand Corcos, membre du Comité Central de la Ligue :

*Je demande à Guernut, en ce qui me concerne, de ne plus dénoncer à l'opinion ce qu'à la Ligue on appelle « les erreurs des conseils de guerre ». Une erreur volontaire ne s'est jamais appelée une erreur... J'ai été exécuté, je demande à être jugé; mais je vieilliss terriblement vite; l'heure presse. Oh! une voix, une voix pour crier!*

Cette voix que n'avait pas le condamné innocent, bâillonné et enchaîné dans l'*in-pace* où l'avaient enseveli les juges d'Ignace et de Mandel, des milliers et des milliers d'hommes de cœur la lui ont donnée, et leur clameur a fait s'ouvrir les portes de son cachot. Il y a un peu plus d'un an, j'étais mis en liberté par décision du général Nollet, ministre de la Guerre du cabinet Herriot.

Aujourd'hui, Guernut, donnez-moi dans vos *Cahiers* une petite place pour remercier les ligueurs des Droits de l'Homme qui n'ont cessé de réclamer justice pour la victime innocente d'une des plus horribles affaires de la guerre et qui ont fini par l'obtenir.

\* \* \*

Certes, ce ne fut l'œuvre d'un jour ni d'une année. Les crimes collectifs sont les plus difficiles à réparer, disait Napoléon qui s'y connaissait. C'est tout simple. Trop de gens sont liés par une effroyable complicité. Cette complicité descend du général au commissaire de police; le juge se sent compromis comme le ministre. De là ce silence hideux.

Vous le rappelez-vous, Guernut?

La monarchie de guerre, l'autocratie du sabre, le silence, la peur, les écrivains hypocrites imposant la thèse officielle et le mensonge orthodoxe. Toutes les vedettes de toutes les prostitutions, toutes les élites des mauvais lieux, la grande truanderie des bêtes malfaisantes collaborant à cette fabulation du *Défaitisme*, mot meurtrier qui servit à transformer en un ignoble procès de trahison un procès de tendance. Toutes les piperies, toutes les roueries travaillant à cette ignominie, depuis le Préfet qui négociait ses chefs, jusqu'au sénateur qui brocantait ses dossiers.

Le journaliste s'était fait mouchard et le policier journaliste — ce qui ne relève pas beaucoup la police et rabaisse un peu plus cette presse de délation d'où sortaient de féroces oracles. Les haines, les rages, les égoïsmes, les impostures, hurlant, aboyant, sifflant, criant toujours les mêmes calomnies et crachant les mêmes outrages qui ont tourbillonné, aux heures troubles, autour des démocrates. Si bien qu'on croit être en présence d'un dossier judiciaire et qu'on n'a entre les mains qu'une collection d'abus de confiance et de faux témoignages.

Il arriva des aventures à la Justice — comme disait Victor Hugo. Le Code cessa d'être sûr : M. Bouchardon fonctionnait, M. Mornet faisait de l'avancement. Ignace et Mandel avaient institué des juges militaires auxquels on donnait l'omnipotence et l'omniscience à l'évaluation de la vérité historique avec droit de vie et de mort sur ceux qui refusaient de penser au pas et en cadence.

Cependant un doute subsistait. C'était énorme, ce doute. Il substituait à la force de la chose jugée une conception qu'on ne rejetait pas. C'est en vain que les Ministres du Bloc national auxquels on en parlait répondaient : « Ne parlons pas de ces bêtises-là. » Les hommes à scrupules s'occupaient « de ces bêtises-là ».

\* \* \*

Les ligueurs des Droits de l'Homme n'oubliaient pas l'examen de conscience qu'ils avaient fait pendant les heures exceptionnelles de cette année affreusement historique où je m'étais révélé à moi-même. Ils laissent dire aux absolutistes, admirateurs de Mussolini, et aux papistes, laudateurs de Charles Maurras, que « la Justice est le rêve des imbéciles. » Ils ont courageusement pris l'initiative d'un retour à la Vérité, et ils ont fini par triompher des vantardises paradoxales manifestées dans les chapelles ejaculatoires aux dieux de la vengeance, aux bosannahs cruelles qui retentissaient à l'*Action française* au milieu des accents du *Domine, salvum fac regem*. A eux la gloire d'avoir été la conscience civique, d'avoir contribué à une belle et bonne action.

Merci, ligueurs des Droits de l'Homme; merci, Corcos; merci, Henri Torrès.

Merci, Guernut. Insister sur des éloges que vous seriez obligé de lire, ce serait vous gâter la joie de votre succès. Il me sera pourtant permis de dire que c'est votre honneur d'avoir fait de vos fonctions à la Ligue une place illustre. Si j'ai gardé ma volonté, si j'ai résisté physiquement et moralement à sept années d'une effroyable captivité, c'est à vous que je le dois. Au nom de mes deux sœurs en qui semble survivre l'âme d'Antigone, au nom de ma petite Jacqueline, merci, Guernut.

Les effusions qui sont la caractéristique de la banalité sentimentale ne sont pas de mon fait. La gratitude — cette mémoire du cœur — se prouve non par des mots, mais par des actes. Je fais serment de prouver par des actes ma reconnaissance aux ligueurs des Droits de l'Homme.

La pitié corrige les arrêts scélérats, mais elle ne les revise pas. Toute mon énergie renaissante sera consacrée à la revision du procès du *Bonnet rouge*.

Puissent votre assistance et votre affection continuer à me soutenir dans l'âpre devoir de la vie que je reprends.

Votre fidèlement reconnaissant,

Jacques LANDAU.

## RECTIFICATIONS

Nos lecteurs voudront bien rectifier comme il suit les indications publiées dans les *Cahiers* des 25 août et 5 septembre :

## Annuaire 1925

Seine-Inférieure, président : M. ROUMY.  
St-Péray (Ard.), président : M. AMÉ.  
Coutances (Manche), président : M. MESLET.  
Le Havre (Seine-Inférieure), président : M. GROULT.

## Augmentation des effectifs

Antony (Seine) : 1923, 14 ; 1924, 23.  
Aurec (Haute-Loire) : 1923, 60 ; 1924, 82.  
Meknes (Maroc) : 1923, 126 ; 1924, 148.  
Paris (XIX<sup>e</sup>, Amérique) : 1923, 79 ; 1924, 92.

## Memento Bibliographique

C'était un livre à écrire que le livre de M. Paul GENTZON sur le drame bulgare : *De Ferdinand de Bulgarie à Stamboulisty* (Payot, 12 francs).

Je n'oserais affirmer qu'il soit écrit sans parti pris ; il semble que certains récits ou certains portraits soient un peu poussés au noir. Mais il donne sur le caractère, sur la politique, sur les revendications bulgares, des renseignements nombreux et précis, et il les donne dans une forme remarquablement claire, orionnée, éloquent.

L'annonce de mon voyage dans les Balkans a fait affluer ici les livres. J'accuse réception de *la Bulgarie*, aperçu géographique par ANASTASS ICHIROV (Sofia) et de *la Situation financière de la Bulgarie* par H. ZAGOROV (Sofia), deux brochures pleines de chiffres et de renseignements.

A mesure qu'ils paraissent, nous avons signalé et recommandé la nouvelle édition de *l'Histoire Socialiste de la Révolution Française*. Voici les deux derniers volumes qui soient de JARRY. Le VII<sup>e</sup> (la Montagne), 15 fr. et le VIII<sup>e</sup> (le Gouvernement Révolutionnaire), 18 fr. Nous avons dit la nouveauté, la puissance, la solidité de l'œuvre. A nos lecteurs maintenant de la méditer et d'en nourrir leur pensée, d'en inspirer leurs actes (librairie de l'Humanité).

A la veille de mon départ, je feuilletai, en bon universitaire qui veut avoir tout lu, les livres dont les enseignements peuvent guider mon voyage. Parmi les plus récents, voici les *Balkans et la Paix* ou notre collègue EMILE VANBERVELDE a noté d'une plume élégante des impressions de sincérité et des conclusions de sagesse (Bruxelles, L'Églantine, 3 fr.).

La collection *Pour et Contre* consacre son n° 9 à M. Caillaux. Peu d'hommes ont suscité autant de haine et d'enthousiasme. Voyez... (3 fr.).

Sous le titre *Histoire des Doctrines Économiques*, Karl Kautsky a publié en 1904 un manuscrit de Marx dont Engels devait faire après quelques suppressions et retouches le quatrième volume du Capital. C'est ce livre original dont la librairie Costes donne aujourd'hui une traduction. Nous avons lu en son temps le tour de force de Molitor qui traduisant le capital fait passer le texte de Marx en un français clair. Il continue aujourd'hui. Les économistes de notre pays lui en seront reconnaissants. (5 vol. 40 fr. le vol.).

Accusé de réception : à M. ALBERT HOUTIN de sa *Courte Histoire du Christianisme*, courte et bonne (Rieder, 4 fr. 50). A la librairie de l'Humanité de *Lénine et la France*, collection d'articles et de discours de Lénine sur le mouvement ouvrier et le mouvement socialiste en France; car Lénine les connaît à fond, ce qui ne veut pas dire qu'il en juge bien (1 fr. 75); à notre collègue M. Jean MÉA de sa monographie sur *Paul Deschanel*, étude pieuse d'un « honnête homme » (Plon Nourrit, 3 fr.); à l'Union pour la vérité : de *Entretiens de 1922 sur les rapports entre Français et Allemands* ou il y a beaucoup de choses que nous avons dites. D'autres qui sont à méditer (4 fr.). — H. G.

A. VAN HESERLANDE : *La limitation des bénéfices*, Paris, 9, rue Cadet. — M. Van Hoeserlande propose d'imposer à tous les commerçants et industriels la production de leur compte profits et pertes, pour permettre de comparer le montant des bénéfices nets relevé par ce compte au chiffre de bénéfices théoriques résultant de l'application du coefficient de la loi de 1917 au chiffre d'affaires déclaré par le contribuable. Tout excédent du premier chiffre au-dessus du second serait acquis au fisc.

C'est le système de la limitation du bénéfice. Il ne paraît très soutenable et même très souhaitable en bonne justice. Je ne partage même pas les appréhensions de ceux qui croient que l'activité des chefs d'entreprises en serait découragée. C'est un argument qu'on oppose à tout impôt nouveau et à toute aggravation d'impôt frappant le commerce. Il y aurait quelques commerçants qui bouderaient ? C'est possible, mais ils seraient peu nombreux, et leur mauvaise humeur de courte durée, puisqu'on leur laisse la possibilité d'accroître leurs gains en augmentant leur chiffre d'affaires.

Mais je n'aperçois pas nettement comment ils pourraient être amenés à baisser leurs prix. Il est plus probable qu'une entente facile s'établirait entre producteurs et commerçants pour le maintien ou même pour la hausse des prix, de façon à conserver la même marge de profit ou même à élargir cette marge; ainsi le sacrifice exigé serait compensé par une facilité plus grande à réaliser le gain.

Financièrement, le système mettrait un certain temps à donner des résultats. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer ce qui se passe avec les grandes entreprises concédées ou privilégiées, lorsque les conventions passées entre elles et l'État attribuent à ce dernier une part des superbénéfices. En fait, jamais on n'atteint la limite de ce superbénéfice. Quand elle est en vue, les dites entreprises augmentent leurs réserves, leurs amortissements, leurs immobilisations, font des dépenses somptuaires, attribuent à leurs administrateurs ou à leur haut personnel des émoluments et gratifications avant bilan, etc. Le système se pratique déjà à l'encontre même des actionnaires, par les dirigeants et maîtres effectifs de certaines affaires, à plus forte raison jouerait-il contre l'État.

Il serait donc indispensable d'instituer un rigoureux contrôle sur toutes les affaires, et on peut pronostiquer un beau développement du contentieux fiscal.

Mais la mesure proposée procède d'un principe de transformation du système économique actuel qui n'est pas sans valeur. A ce titre, elle mériterait d'être étudiée (1).

Pour la préparer, il serait bon de faire campagne, dès maintenant.

Pour la suppression du forfait en matière fiscale; pour l'obligation imposée à tout commerçant (comme elle l'est déjà aux sociétés anonymes) de produire au fisc leur bilan et leur compte profits et pertes, afin d'être taxés sur leurs bénéfices réels. — Roger PICARD.

*Le taudis* (Ligue nationale contre le taudis, 92, rue du Moulin-Vert, Paris, 3 fr. 50). — Comment tant de milliers de misérables qui agonisent en des taudis ne se révoltent-ils pas ? Comment les défenseurs des Droits de l'Homme ne s'émeuvent-ils pas ? Le taudis résume en lui tous les effets de l'iniquité sociale, de notre inhumanité et de notre sottise. Après avoir lu cette enquête aucune conscience ne devrait pouvoir demeurer en repos.

*Études de psychiatrie sociologique*, par le Docteur Henri DAMAYE (Maloine). — Tous ceux qui prétendent s'occuper des affaires publiques devraient savoir que, dans une démocratie, le bien général dépend de la valeur intellectuelle et morale des individus, déterminée elle-même par leur état physique; et qu'ainsi l'hygiène sociale est à la base de la politique. L'œuvre du docteur Damaye leur apprendra que la santé du corps et de l'esprit est la condition de l'ordre social, de la sécurité publique et de la grandeur nationale. — S. P.

*Pour l'entente des peuples (Voix de France, d'Allemagne et d'Angleterre)*, par Mme Ed. CLAPARÈDE-SPIN (Paris, Presses universitaires), 1925. — Un noble, émouvant petit livre. Au hasard de ses lectures, Mme Claparède-Spin a cueilli, dans diverses publications de France, d'Allemagne et d'Angleterre, des passages exprimant un désir de paix, de compréhension, de rapprochement fraternel. Elle montre qu'ainsi, depuis la guerre, une nouvelle opinion publique est en voie de formation. Notre président Ferdinand Buisson établit, dans une *Préface*, que ce fait nous impose un grand devoir : une révision des valeurs morales généralement admises; il ne faut plus mettre la patrie au-dessus de la justice et de l'humanité. — F. C.

*La France en Indo-Chine*, par NGUYEN-AN-KINH. — Eloquent plaidoyer en faveur des vingt millions d'indigènes de notre grande possession d'Asie, qui demandent ce que nous demandions en 1873 : la liberté individuelle, la liberté de penser et d'écrire, le droit de se déplacer librement, la substitution de la qualité de citoyen à celle de sujet et la représentation de leurs intérêts à l'Assemblée Nationale. Peut-on différer plus longtemps la solution de ce problème ? — R. M.

*Les Enfants de Cain*, par Louis ROUBAUD, aux *Cahiers verts*, chez Bernard Grasset, éditeur, à Paris. — La délinquance des enfants, ses causes, le régime à appliquer pour recréer les jeunes errants, ce sont peut-être les points les plus troublants et aussi les plus difficiles du droit pénal.

Le livre de M. Louis Roubaud apporte à l'étude de la question une contribution d'une portée considérable.

Avec ce privilège d'évoquer et d'énoncer qui est le don du véritable écrivain, l'auteur nous ouvre les portes des bagnes d'enfants. Il nous présente leurs pitoyables pensionnaires : portraits ou silhouettes dessinés avec un art vivant, douloureux et sobre.

En fermant le livre on se sent remué, inquiet, soulevé de compassion : l'âme qu'il faut avoir pour vouloir fermement, efficacement, la prompt réforme de nos maisons de correction. — A. C.

(1) Certains détails seraient à prévoir, par exemple : lorsque, une année, le bénéfice réel aurait été inférieur au bénéfice théorique, autoriserait-on l'imputation de ce déficit sur les excédents des années suivantes ?

## LIVRES REÇUS

- Agence Polonaise, à Varsovie.**  
*La Pologne contemporaine.*
- Albin Michel, 22, rue Huyghens.**  
DORGELES : *Sur la route mandarine*, 7 fr. 50.
- Alcan, 108, boulevard Saint-Germain.**  
WELS : *Un grand éducateur moderne : Sanderson*, 10 fr.  
MAX NORDAU : *La biologie de l'Éthique*, 15 fr.  
CHALLAYE : *La Chine et le Japon politiques*, 9 fr.  
DUGAS : *Les timides dans la littérature et l'art*, 9 fr.  
Ed. GOBLOT : *La barrière et le niveau*, 9 fr.  
E. BOREL : *Organiser*, 10 fr.  
OLTRAMARE : *La religion et la vie de l'esprit*, 15 fr.  
REY : *La question des assurances sociales*, 10 fr.  
Gabriel RAMON : *Comment faire la paix*, 3 fr. 50.
- Barnier et Noubel, à Nîmes.**  
MÉAN : *La situation actuelle et les principales revendications de la viticulture française.*
- Belles Lettres, 157, boulevard Saint-Germain.**  
EURIPIDE : *Les Troyennes, Iphigénie en Tauride, Electre*, 20 fr.  
PLATON : *Le sophiste*, 14 fr.  
GASTON RAPHAËL : *Krupp et Thyssen* 7 fr. 50.  
PARNOT : *Pages choisies des évangiles*, 12 fr.  
Gustave LANSON : *Méthodes de l'histoire littéraire.*
- Béranger, 15, rue des Saints-Pères.**  
KAST : *L'orientation professionnelle et l'apprentissage.*
- Berger-Levrault, 229, boulevard Saint-Germain.**  
LÉON CANEL : *Une solution inédite du problème de la revalorisation du franc*, 2 fr. 50.  
— *La volute infernale : l'accroissement des prix depuis l'avant-guerre.*  
Jacques RUEFF : *Sur une théorie de l'inflation*, 3 fr. 50.  
— *Enquête sur la production, Tome IV, deuxième volume*, 85 fr.
- Bibliothèque d'éducation, 15, rue de Cluny.**  
FRANCHET : *Entretiens de morale républicaine*, 10 fr.
- Bossard, 43, rue Madame.**  
Giuseppe PREZZOLINI : *Le fascisme*, 9 fr.
- Bureau International du Travail, 13, rue Laborde.**  
*Les machines à travailler le bois*, 7 fr. 50.  
*Coopératives, organisations*, 6 fr.  
*Égalité de traitement des travailleurs étrangers et nationaux victimes d'accidents du travail.*  
*Arrêt hebdomadaire de vingt-quatre heures dans la verrerie, à Bassins.*  
*Les conditions de vie des ouvriers dans les pays à change déprécié*, 12 fr.  
*Rapport sur la réparation des accidents du travail.*  
*L'assurance chômage*, 7 fr. 50.
- Cahiers critiques et littéraires, 11, passage Jean-Nicot.**  
BONTEMPS : *Ba-la-clan*, 2 fr.
- Chiberre, 7, rue de l'Éperon.**  
Albert AUFREMOND : *Les crevaisons de Populo*, 10 fr.
- Colin, 108, boulevard Saint-Michel.**  
LAVISSE : *Les récits de Pierre Laloi.*
- Costes, 8, rue Monsieur-le-Prince.**  
Karl MARX : *Histoire des doctrines économiques, tomes I-IV.*  
Richard GRELLING : *La campagne innocentiste en Allemagne et le traité de Versailles*, 8 fr.  
RENOUVIN : *Origines immédiates de la guerre*, 15 fr.
- Dalloz, 11, rue Soufflot.**  
Manuel électoral, 10 fr.  
Manuel des maires et des conseillers municipaux, 10 fr.  
Gaston AREXY : *Ce qu'il faut savoir de la liberté d'association, de réunion et du droit d'exprimer sa pensée*, 15 fr.  
AREXY : *Comment on acquiert, comment on perd la nationalité française*, 9 fr.
- Delpeuch, 51, rue de Babylone.**  
Henri MIRABEL : *Au-dessus de la haine*, 6 fr.  
*Pour ou contre Caillaux*, 3 fr.  
*Pour ou contre la réforme de M. Bérard*, 3 fr.  
Jules HURÉ : *Les origines judéo-chrétiennes du matérialisme contemporain*, 10 fr.  
MASSON : *Quatre conférences sur Joséphine*, 7 fr.  
FRANCK : *Finances de la France*, 3 fr.  
SAPIENS : *Les droits de la ville libre de Danzig et la Pologne*, 2 fr.
- Démocratie, 34, boulevard Raspail :**  
Georges HOOG : *Histoire, doctrine, action de la Jeune République*, 3 fr.
- Divan, 37, rue Bonaparte :**  
Jacques BOULENGER : *Rabelais à travers les âges.*  
Ambroise VOLLARD : *Les réincarnations du père Ubu*
- Doin, 8, place de l'Odéon :**  
Charles MALATO : *Les forains*, 10 fr.  
RÉAL : *Le tabac et les allumettes*, 10 fr.
- Documents politiques, 20, rue de Grammont :**  
MEUNEVÉE : *Le livre blanc allemand de 1919 sur les responsabilités de la guerre*, 5 fr.
- Editions Adyar, 4, square Rapp :**  
Pierre d'ANGKOR : *Les routes de lumière*, 5 fr.  
YRAM : *Aimez-vous les uns les autres*, 6 fr. 75.  
WITTEMANS : *Histoire des Rose-Croix.*
- Editions de France, 20, av. Rapp :**  
Marcel PRÉVOST : *Sa matresse et moi*, 7 fr. 50.  
Jean de GRANVILLIERS : *L'Allemagne comme je viens de la voir*, 9 fr.  
KESSEL : *Les rois aveugles*, 7 fr. 50.
- Editions du Fauconnier, 74, rue Vasco-de-Gama :**  
Florian PARMENTIER : *Le Génie.*  
Florian PARMENTIER : *La lumière de l'aveugle ou le miracle de la vie intérieure*, 6 fr. 50.
- Emile-Paul, 14, rue de l'Abbaye :**  
Emile MAGNE : *Ninon de Lenclôs*, 9 fr.
- Fasquelle, 11, rue de Grenelle :**  
Marcelle Vioux : *Marie du peuple*, 7 fr. 50.
- Figuère, 17, rue Campagne 1<sup>re</sup> :**  
Marc ELDER : *La farce des Tripes*, 7 fr.  
François MARION : *Les larmes du cœur*, 7 fr. 50.  
Madeleine BRUGNON : *Halles au long d'hier et d'aujourd'hui*, 8 fr.  
De FAVERNAY : *Leurs mamans*, 5 fr.  
De KERDANIEL : *Les animaux en justice.*
- Fischbacher, 33, rue de Seine :**  
HOLLARD : *Fabre*, 2 fr.
- Flammarion, 26, rue Racine :**  
V. MARGUERITE : *Les criminels*, 8 fr. 50.  
Henri BARBUSSE : *Les enchatnements, tome I et II*, 7 fr. 50 l'un.  
Victor MARGUERITE : *Jeunes filles*, 7 fr. 95.
- France-Edition, 19, rue Gazau :**  
*Mémoires de la Princesse Palatine*, 4 fr.
- Gallimard, 3, rue de Grenelle :**  
GEIGER : *Nouvelles histoires juives*, 7 fr. 50.
- Gédalge, 75, rue des Saints-Pères :**  
PÉRIÉ : *La petite école du citoyen.*
- Ziwès, à Eaubonne-Ermont.**  
*L'École unique.*

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse  
117, Rue Réaumur  
PARIS